



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 1

Objet : Attribution de subventions aux acteurs culturels

Rapporteurs :
M. KLEIN
M. MASSON
M. CHABIRA

La dynamique culturelle de Nancy repose sur ses institutions et sur les projets portés par les acteurs culturels du territoire. Ce sont 84 dossiers qui ont été déposés auprès de la Ville de Nancy au titre du chant choral, du spectacle vivant, de l'audiovisuel, de la lecture, du patrimoine et des sociétés savantes.

En raison du contexte de crise sanitaire qui limite les activités des porteurs de projets, sans visibilité sur une éventuelle reprise, l'attention s'est portée sur les structures en situation d'employeur et sur les initiatives mises en œuvre pour redéployer leurs actions. L'absence de perspective pour l'avenir du secteur culturel et sa fragilité économique invitent à examiner les demandes de soutien avec attention et bienveillance.

En 2021, les dossiers de demande de subvention ont été instruits selon les critères d'attribution des dispositifs votés par le Conseil Municipal du 12 avril 2021 et au regard des informations complémentaires recueillies par le service Poirel - Développement Culturel.

Une première étape d'instruction a déjà eu lieu cette année concernant le dispositif de soutien à la production « Ça répète à Nancy ». Le Conseil Municipal du 12 avril 2021 a voté le soutien à 9 projets sur les 12 dossiers déposés en réponse à l'appel à projets (1 soutien dans le cadre d'une résidence à la reprise de spectacle et 8 soutiens dans le cadre de résidence de création) pour un montant total d'aide attribuée de 31 800 €.

Cette deuxième étape est constituée des éléments suivants soumis à votre vote :

• **I. Dispositifs de soutien à la diffusion**

(Dispositifs : 3.1 ; 3.3)

TOTAL I : 23 soutiens pour un montant de 171 384€

• **II. Dispositifs de soutien à la création**

(Dispositifs 1.1 ; 1.2)

TOTAL II : 11 soutiens pour un montant de 32 500 €

• **III Dispositif de soutien à la production**

(Dispositif 2.1)

TOTAL III : 1 soutien pour un montant de 1 500 €

• **IV Dispositifs de soutien à la structuration**

(Dispositifs 5.2 ; 5.4 ; 5.5)

TOTAL IV : 9 soutiens pour un montant de 50 900 €

Soit 44 soutiens pour un montant total d'attribution de subvention de 256 284 €

• **V Dispositifs de soutien à l'équipement (Investissement)**

(Dispositifs 4.1 ; 4.2 et 4.3)

TOTAL V : 5 soutiens pour un montant de 8 093,69€

Soit 5 soutiens pour un montant total d'attribution de subvention d'investissement de 8 093,69 €

Il vous est proposé à titre exceptionnel de renouveler pour une année, jusqu'au 31 décembre 2021, par avenant les conventions des porteurs de projets culturels venues à échéance. La suspension des activités en 2020 et en 2021 en raison de la crise sanitaire, et la mise en place des nouveaux dispositifs de soutien au cours de l'année 2021, ne permettent pas de mettre en place un processus de conventionnement réaliste et concerté. L'ensemble des conventions arrivées à échéance feront l'objet d'une refonte en 2022 au regard de l'activité artistique possible et des nouvelles orientations de la politique culturelle mise en place.

Soit :

I. Dispositifs de soutien à la diffusion

Dispositif 3.1

Soutien à une manifestation, une programmation ou un événement sur le territoire de la Ville

Musique de répertoire

Association Lorraine de Musique de Chambre (ALMC)

L'ALMC, depuis 1947, développe une saison de musique de chambre de niveau international à la Salle Poirel qui s'ouvre à des œuvres récentes et à un large public jeune et familial (8 concerts par saison dont un dédié au jeune public, 500 spectateurs à chaque concert en moyenne). Sur l'année 2020 trois concerts ont pu avoir lieu et cinq sont programmés entre mai et décembre 2021. Il vous est proposé d'établir un nouvel avenant à la convention 2017-2019 jusqu'au 31 décembre 2021 sur un montant financier équivalent à l'aide perçue en 2020 complété le cas échéant par des subventions de compensation pour cinq utilisations de la salle Poirel. Une nouvelle convention sera proposée en 2022

Montant proposé : 20 000 €

Ensemble Stanislas

Sous la direction de Jean Spengler, l'Ensemble Stanislas défend un vaste répertoire musical et organise une saison d'environ huit concerts de musique de chambre par an, sur l'agglomération nancéienne (dont 4 à 7 à la Salle Poirel) et se produit régulièrement lors de tournées à l'étranger. Il s'adresse à un large public et réalise des enregistrements musicaux. À la Salle Poirel, sur l'année 2020 deux concerts ont pu avoir lieu et quatre sont programmés entre mai et octobre 2021. Il vous est proposé d'établir un nouvel avenant à la convention 2017-2019 jusqu'au 31 décembre 2021 sur un montant financier équivalent à l'aide perçue en 2020 complété le cas échéant par des subventions de compensation pour quatre utilisations de la salle Poirel. Une nouvelle convention sera proposée en 2022

Montant proposé : 7 000 €

Gradus ad Musicam

Rassemblant une centaine de chanteurs et musiciens régionaux, dont la moitié proviennent de Nancy, l'association permet à de jeunes musiciens professionnels et amateurs d'accéder à un lieu de rencontre, de formation musicale et de production de haut niveau. Leur saison artistique est composée de trois concerts par an à la Salle Poirel sur des répertoires méconnus, d'interventions artistiques en milieu scolaire et de plusieurs concerts en Région Grand Est et en France (Festival de Barcelonnette). À la Salle Poirel, pour l'année 2021, trois concerts sont programmés entre mai et septembre. Il vous est proposé d'établir un nouvel avenant à la convention 2017-2019 jusqu'au 31 décembre 2021 sur un montant financier équivalent à l'aide perçue en 2020 complété le cas échéant par des subventions de compensation pour trois utilisations de la salle Poirel. Une nouvelle convention sera

proposée en 2022.

Montant proposé : 4 000 €

Harmonie municipale

Composée de 30 musiciens amateurs, il s'agit de développer une pratique collective de la musique instrumentale, la diffusion de la culture musicale par les concerts (en salle ou dans l'espace public) et contribuer au rayonnement de la ville de Nancy. L'Harmonie nancéienne offre à de jeunes chefs la possibilité de diriger un ensemble de musiciens. Sur l'année 2021, un concert est programmé en juillet à la Salle Poirel. Il vous est proposé d'établir un avenant à la convention 2017-2019 jusqu'au 31 décembre 2021 sur un montant financier équivalent à l'aide perçue en 2020 complété le cas échéant par une subvention de compensation pour l'utilisation de la salle Poirel. Une nouvelle convention sera proposée en 2022

Montant proposé : 4 500 €

Nancyphonies – festival

Festival de musique de répertoire se déroulant en juillet, il propose une programmation en salle d'une vingtaine de concerts et une dizaine en plein air accessibles au plus grand nombre. Les concerts se déroulent notamment Salle Poirel, dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville et en plein air. Dans le cadre de la crise sanitaire, l'édition 2021 sera réadaptée de manière à pouvoir se dérouler dans plusieurs lieux de la ville (cour d'école, place....). Il vous est proposé d'établir un avenant à la convention de partenariat 2017-2019 jusqu'au 31 décembre 2021 sur un montant financier équivalent à l'aide perçue en 2020 complété le cas échéant par des subventions de compensation pour cinq utilisations de la salle Poirel. Une nouvelle convention sera proposée en 2022

Montant proposé : 60 000 €

Musiques actuelles

Monolithe - festival Stéréolithe

Investie dans la scène culturelle locale, Monolithe défend les musiques indépendantes et organise le festival Stéréolithe tous les ans depuis 2014. Véritable vitrine des labels indépendants à Nancy, grand rendez-vous familial du printemps au Parc de la Cure d'Air ; le festival s'engage depuis son origine à défendre une politique tarifaire volontaire et s'est engagé dans une démarche éco-responsable depuis son origine. Deux sessions du festival étaient prévues cette année : en avril 2021 au Théâtre de Mon Désert, annulée en raison de la crise sanitaire et une autre prévue les 12 et 13 juin prochains.

Montant proposé : 2 000 €

Le Bazardier – festival

Il se définit comme un collectif de musiciens ayant pour objectif de défendre les musiques (et autres formes d'arts) expérimentales et improvisées et développe plusieurs activités : un label, des créations musicales avec ses membres, des concerts sur le territoire nancéen et en dehors et un festival annuel. La cinquième édition de ce festival, initialement prévue les 6 et 7 novembre 2020, a été annulée mais l'ensemble des contrats d'embauche des musiciens concernés ont été honorés. Une nouvelle édition est programmée les 28 et 29 août 2021 à la MJC Lillebonne. Cette manifestation dans sa forme comme dans son esprit cultive un esprit alternatif et fédère d'autres collectifs d'artistes nancéiens : éditions Hiatus, Spray Lab...

Montant proposé : 2 000 €

Mélocoton – Lecture sensible quartier Saint-Michel Jéricho et Grands Moulins 1ère étape

La compagnie de théâtre professionnelle Mélocoton propose d'investir les quartiers cités en objet afin de proposer aux habitants une programmation de rencontres et d'ateliers qui doit aboutir à une lecture sensible de leur quartier. Le projet s'étend de mars 2021 à août 2022 avec des premières actions à compter de septembre 2021. Plusieurs disciplines interviennent dans le projet : spectacle vivant, paysagisme, architecture, construction, vidéo. Il s'agit d'un travail commun entre quatre artistes, les habitants et les structures locales, avec la volonté d'expérimenter la mise en œuvre des droits culturels à travers des projets participatifs. La Ville de Nancy est sollicitée dans le cadre du « Contrat de Ville du Grand Nancy-Politique de la Ville » au regard des quartiers concernés qui relèvent pour partie du

périmètre communal.
Montant proposé : 2 500 €

Danse

La Torpille - Donké Festival

Ce 14ème festival sur les cultures d'Afrique organisé par la compagnie La Torpille est prévu entre le 8 et le 23 juin 2021, temps fort du 18 au 21 juin, à la MJC Lillebonne. Cette manifestation est composée de spectacles professionnels et participatifs, de conférences et de temps de restitution de travaux d'ateliers (scolaires, publics empêchés, amateurs, étudiants...) qui ont lieu tout au long de l'année. 500 personnes ont fréquenté le festival en 2020. L'édition 2021 prépare plusieurs temps dédiés aux restitutions des ateliers sur le thème du mieux vivre ensemble.

Montant proposé : 2 000 €

Théâtre

SCIC Autrement Dit – Festival Les Rendez-Vous d'Autrement Dit

Autrement Dit est un collectif d'artistes du spectacle vivant qui travaille avec des personnes en situation de handicap ou de fragilités sociales et qui font le choix de les guider, eux et leurs soignants ou éducateurs, dans des processus de création artistique de spectacles vivants.

La manifestation "Les Rendez-vous d'Autrement Dit ", organisée au Théâtre de Mon Désert du 20 au 26 septembre prochains et dans d'autres lieux, est un moment privilégié pour donner à voir la richesse de la créativité de ces acteurs extraordinaires. Spectacles, ateliers, expositions et temps d'échanges sont proposés au cours d'une semaine dans l'année.

Montant proposé : 3 000 €.

Compagnie Omnibus – Manifestation Volte-Face in Nancy

La compagnie Omnibus propose un événement original entre nature et culture sur le thème de la préservation du vivant. La manifestation prévue les 24 et 25 avril prochains à la MJC Lillebonne, ou possiblement cet été sur les prairies de la Méchelle, explore différentes façons de créer du lien et des solidarités à travers des ateliers, des discussions et un spectacle.

Montant proposé : 1 300 €

Compagnie Ultima Necat – Groupe Autonome de Spectateurs (GAS)

Sous la conduite de la compagnie professionnelle Ultima Necat, une quinzaine d'habitants d'un quartier de Nancy vont suivre un atelier expérimental pour devenir des spectateurs amateurs. Il s'agit d'une projet qui mêle sur le territoire découverte de la création locale de spectacles vivants, des temps d'échanges entre spectateurs et artistes, des échanges entre habitants et la réalisation d'écrits, ou d'autres supports sur cette expérience. Le quartier d'implantation de l'action reste à définir.

Montant proposé : 2 000 €

Théâtre de rue

Cubi production : Festival Michtô #16

Le festival Michtô, consacré au cirque et aux arts de la rue, agitera l'agglomération nancéienne au mois d'octobre prochain. Il s'agit d'un temps fort qui complétera la programmation annuelle de spectacles tout au long de l'année réalisée sur le site du Mémô. Organisé par le collectif Michtô, composé d'associations, de compagnies de cirque et de théâtre, d'artistes et de nombreux bénévoles, le festival propose des spectacles, ateliers et expositions accessibles à un large public.

Montant proposé : 11 000 € pour un montant subventionnable de 60 000 € (selon les modalités de versement prévues dans la convention financière en annexe).

Cinéma et audiovisuel

Aye Aye VO – Festival international du Film de Nancy

L'association favorise la diffusion d'œuvres audiovisuelles et organise chaque année 10 jours de festival, un festival jeune public la Petite École du Court et des missions d'éducation à l'image en région ou à l'étranger. La 28^{ème} édition du Festival International du Film Nancy se déroulera du 27 août au 5 septembre 2021 dans les deux cours de la Manufacture, salle Sadoul, à l'IECA et au cinéma Caméo. Festival de cinéma généraliste, ce festival est une fenêtre ouverte sur 150 films venant du monde entier (projections en salles et en plein air, des compétitions de courts métrages et de documentaires, une sélection dédiée au jeune public, une programmation germanophone, une exposition, des concerts, des tables rondes et des conférences).

Montant proposé : 27 000 € pour un montant subventionnable de 124 510 € (selon les modalités de versement définies dans la convention financière jointe en annexe).

Festival Universitaire du Film Underground (FUFU)

Une nouvelle association a repris depuis 2019 le flambeau de ce festival emblématique de la vie nancéienne qui promeut des productions cinématographiques indépendantes et inédites. Annulée en 2020, l'édition 2021 se déroulera en ligne, sur le domaine public avec des projections de films sur les façades et avec une exposition d'affiches réalisées par des étudiants de l'ENSAD sur le thème de la culture underground.

Montant proposé : 2 000 €

L'Enfer – Salon de la micro-édition et du livre fait-main

Organisation en septembre 2021 de la 7^{ème} édition du salon de la micro-édition "L'Enfer" qui promeut des artistes nationaux et internationaux de la production éditoriale indépendante. Ce salon a lieu à la MJC Lillebonne et différentes galeries de la Ville de Nancy avec la présence d'éditeurs, des expositions et des projections de courts-métrages animés en techniques d'impression. Réinventé en 2020 pour pouvoir se tenir pendant la crise sanitaire, il propose sur plusieurs jours une résidence de création, Le sPRINT, sur 5 jours 10 collectifs planchent sur une performance d'impression. Cette résidence donne lieu à la création d'un objet artistique mis en vente pour le public.

Montant proposé : 3 000 €

Diwan en Lorraine – Programmation 2021

Diwan est une association culturelle laïque créée en 2006 ne poursuivant aucun but lucratif ou politique. Son objet est la création d'espaces d'échanges culturels en Lorraine permettant la découverte et une meilleure connaissance de la civilisation arabo-musulmane dans ses différentes composantes et ses interactions avec les autres civilisations. Un programme d'actions est établi jusqu'en décembre 2021 : concerts, projections cinématographiques, conférences, pièces de théâtre et soirées-poésie en lien avec plusieurs partenaires du territoire (Donké Festival, MJC Lillebonne...) Il vous est proposé d'établir un avenant à la convention 2018-2020 complété le cas échéant par des subventions de compensation pour deux utilisations de la salle Poirel jusqu'au 31 décembre 2021 sur un montant financier équivalent à l'aide perçue en 2020. Une nouvelle convention sera proposée en 2022

Montant proposé : 4 000 €

Lecture

Cie L'Escalier – Festival POEMA

La compagnie l'Escalier porte le Festival Poema depuis 8 ans en Région Grand Est. L'édition 2021 du 19 mars au 27 juin 2021 s'adapte aux conditions sanitaires et propose des événements en ligne et des actions sur le territoire. Plusieurs actions à Nancy : performance de Jacques Rebotier en lien avec le Muséum Aquarium, des rendez-vous à la Librairie l'Autre Rive et dans le cadre du CTEAC, des ateliers conduits par deux poètes et une sculptrice sont en cours au collège Georges de La Tour et à l'École Beauregard. Leur restitution est prévue en mai 2021 lors de la Nuit des Musées au Musée des Beaux-Arts.

Montant proposé : 3 000 €

Compagnie Les Fruits du Hasard - 12 000 Signes

Depuis 2019, la compagnie professionnelle "Les Fruits du ~~Hasard~~" développe en collaboration avec "3 Pattes à un canard" le festival 12 000 Signes entièrement consacré à la forme littéraire qu'est la nouvelle. Initialement prévu en novembre 2020 sur 9 jours et reporté du 28 mai au 6 juin 2021, le festival propose, sous le parrainage de l'auteur Joël Egloff, 10 jours de lectures, tables rondes, banquets littéraires, promenades sont programmés dans des lieux culturels (LEM, Octroi, librairie l'Abri du temps, médiathèques) mais également dans l'espace public et dans différents quartiers de la ville (Rives de Meurthe). Au regard de l'augmentation du nombre de jours de programmation, il s'agit d'apporter un complément à la subvention votée lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2020.
Montant proposé : 1 000 €

Lecturique - programmation

L'association a pour objectif de mettre la lecture à la portée de tous et développe des actions destinées à favoriser la circulation de livres en milieu scolaire, valises baladeuses, ou des actions de lecture en public dans les parcs de Nancy. Un projet de jeu de l'oie en plein air est en cours d'élaboration pour une diffusion dans les parcs de la ville courant 2021.

Montant proposé : 1 000 €

Culture et communication - programmation

Depuis 1988, l'association propose des manifestations culturelles pluridisciplinaires en favorisant les échanges entre un large public et des intervenants qualifiés. Trois événements marquent l'activité : Midi Minuit Poésie, parcours à travers des textes de poésie en musique, l'Oeuvre Emoi avec trois moments de rencontres par an autour d'une thématique ou d'un artiste, Feux croisés avec pour objectif de présenter un projet artistique nourri d'apports scientifiques (philosophie, sociologie, psychologie, etc.). Culture et Communication envisage en novembre 2021 une manifestation autour de la calligraphie et des arts urbains.

Montant proposé : 3 500 €

Culture et Bibliothèque pour Tous

L'association a pour but d'assurer un service culturel et social d'intérêt général par l'organisation de bibliothèques, ludothèques et sonothèques en complément du réseau de lecture publique municipal. Elle dispose de trois locaux à Nancy, rue Jeanne d'Arc, Boulevard du 2ème RI et rue du Téméraire, et compte 420 bénéficiaires et 26 bénévoles. Culture et Bibliothèque assure un réseau de proximité d'accès à la culture et propose tout au long de l'année des temps de rencontres et d'échanges dans ses locaux.

Montant proposé : 5 284 € selon les modalités de versement définies dans la convention financière jointe en annexe.

Dispositif 3.3**Soutien à la captation pour la réalisation de vidéos professionnelles promotionnelles*****Compagnie Omnibus – Teaser Volte-Face in No Sens, mémoire pour le futur***

Réalisation du teaser du spectacle pluridisciplinaire *Volte-Face in Nancy*, traitant des catastrophes nucléaires, lors de sa résidence de création au LEM en avril 2021. Ce teaser de quelques minutes est réalisé par une entreprise professionnelle et permettra de démarcher des co-producteurs et des diffuseurs potentiels.

Montant proposé : 300 € selon les modalités de versement définies dans la convention financière en annexe.

II Dispositifs de soutien à la création

Dispositif 1.1

Pour les structures émergentes de moins de 3 ans d'activité

Musiques actuelles

Oh La La – Taxi Kebab live / 1ère étape

Accompagné par la SASU Oh la la en charge du suivi administratif et stratégique d'activités artistiques professionnelles, le groupe Taxi Kebab, groupe émergent de la scène des musiques actuelles régionales, sort un nouvel album et souhaite donner une nouvelle forme à ses prestations scéniques. Après deux ans de tournée et la reconnaissance des réseaux professionnels (Inouïs de Bourges, Tremplin Chorus Festival), il s'agit à la fois de créer une forme pour des scènes plus vastes que lors de la précédente tournée et pour la première fois, d'intégrer la création lumière au dispositif scénique.

Montant proposé : 2 500 €

Danse

Cie 5.4 Simon Feltz – Echo / 1ère étape

Jeune compagnie de danse émergente, déjà soutenue par plusieurs structures d'envergure nationale CCN – Ballet de Lorraine, Étoile du Nord ou Pôle sud, qui crée une pièce chorégraphique pour 4 danseurs autour de l'articulation entre la langue et le geste. Le son, le geste, la vidéo interactive seront les médiums de ce spectacle prévu en février 2022. Le chorégraphe et les interprètes ont tous des statures nationales et internationales dans leur parcours (France, États-Unis, Pays-Bas ..).

Montant proposé : 4 000 €

Transdisciplinaires

Cie Arkus – 47 Petits Singes / 1ère étape

Compagnie professionnelle créée en 2020, sous la direction de Thomas Kleindienst, pour qui l'environnement et sa protection sont au cœur du travail. artistique Il s'appuie sur une création transdisciplinaire qui allie film d'animation, arts numériques, manipulation d'objet, bruitage et musique. 47 petits singes, spectacle familial, met en scène la solitude d'un personnage face à l'ampleur catastrophique de la situation environnementale en associant le stop-motion à la projection mapping.

Montant proposé : 2 000 €

Théâtre

Compagnie LOGOS – Compte à rebours/ 2ème étape

Ce spectacle est le deuxième volet du diptyque sur le thème des « premières fois » portés par la compagnie Logos, il s'agit d'une deuxième étape pour une création prévue en 2022. Le texte est une commande d'écriture à l'auteur Françoise DO. Il s'agit d'explorer la manière dont plusieurs personnages font face à la mort d'un proche. L'ambition artistique est de créer un dialogue entre texte et corps. Une structure émergente du territoire en plein développement qui cherche à professionnaliser son propos artistique et sa structuration, Logos fait ses premiers pas dans le réseau des scènes labellisées pour sa diffusion.

Montant proposé : 2 500 €

Dispositif 1.2

Pour les structures de plus de 3 ans d'activité

Cirque

BROUNIAK -Shiitake / 1ère étape

Compagnie professionnelle avec un réseau national, sa prochaine création, prévue en janvier 2022 est un concert mytho-mycologique pour deux Interprètes comédiens-musiciens. Sous forme de concert-ritualisé, ce spectacle interroge la notion de fête, de carnaval des fous. La création bénéficie du soutien de six soutiens en co-production et six pré-achats.

Montant proposé : 4 000 €

La Gigogne – Parlez-moi d'amour

Création en juin 2021 de ce duo d'acrobate-musicien, forme courte avec portique pour la rue, autour de récits et de chansons d'amours. Les récits sont issus d'une collecte de paroles en EHPAD. Cette forme adaptable dispose de plusieurs dates de tournée au cours de l'été.

Montant proposé : 2 000 €

Danse

La Distillerie Collective – Two stones / 1ère étape

Forme courte de 40 minutes pour une danseuse et un musicien avec pour point de départ l'oeuvre de Pissarro, compositeur contemporain. Première collaboration artistique entre Lê Quan Ninh et Marie Cambois, habitués de l'improvisation, ils se frottent à une partition contemporaine. Plusieurs projets sont en cours pour cette compagnie de danse qui travaille désormais à un niveau national.

Montant proposé : 2 000 €

Musiques actuelles

Le Bazardier – Trans(e) Shooting Express

Création musicale avec les musiciens Gnawa Black Koyo, rencontrés lors du Donké festival, pour une forme transe rock inspirée par le folklore. Cette création fait déjà l'objet de soutiens professionnels (Espace Django, Gueulard Plus, CCAM) et permet à ce groupe professionnel de musiciens du territoire spécialiste de l'improvisation de structurer ses projets artistiques et son fonctionnement.

Montant proposé : 2 500 €

Morphosis Arts – Polaroid Songs Symphonique

Création d'un carnet musical et visuel pour orchestre symphonique, composé par Bertrand Beruard et Cédric Hanriot, musiciens professionnels de renommée internationale, à la manière des folklores imaginaires de Bartok. Ce carnet avait déjà fait l'objet d'une création pour 6tet en 2018 (soutiens DRAC et Région). Plusieurs formations musicales du Grand Est ou du territoire ont marqué leur intérêt pour ce projet.

Montant proposé : 4 000 €

Théâtre

Cie Tout va bien--ESAT Mue du Lotus - Le champ des possibles / 1ère étape

Réunissant 11 acteurs en situation de handicap mental ou psychique professionnalisés dans l'ESAT Théâtre La Mue du Lotus dont la Cie Tout va bien assure la direction artistique, il s'agit d'une première étape de recherche autour de sa prochaine création. Fidèle à son processus créatif, les acteurs de la troupe sont invités à improviser des personnages et des situations qui serviront à construire un spectacle à l'horizon 2022. Les acteurs de la troupe se confrontent à l'espace public, aux habitants dans le quartier Grands Moulins Jéricho de Nancy. Ce projet bénéficie également du soutien de l'État et de la Métropole du Grand Nancy au titre de la « Politique de la Ville – projet de Ville ». Ce soutien à la création est prévue dans le cadre de la convention multipartite et pluriannuelle 2020-2023 signée avec l'ESAT.

Montant proposé : 5 000 €

La Chose Publique – De quel côté souffle demain

La Chose Publique propose d'aborder la question de la liberté et de l'autre du point de vue des plus jeunes. Elle se nourrit de l'expérience collective de confinement vécue par tous il y a peu.

Spectacle mêlant théâtre, marionnettes, musique à partir de récoltes sonores dans des collèges et écoles (Jarville, Nancy, Champigneulle...) avec un dispositif scénique composé d'une boîte noire qui se met en branle.

Montant proposé : 2 000 €

III Dispositif de soutien à la production**Dispositif 2.1**

Ça répète à Nancy : appel à projets à résidence artistique pour la création dans le spectacle vivant

Aide à la reprise

Théâtre***Cie Sans Sommeil – Moi, Tituba, sorcière noire de Salem***

Adaptation du roman de Maryse Condé qui parle du personnage historique de Tituba femme esclave qui raconte son histoire aux États-Unis qui s'achèvera par le célèbre procès de Salem. Le spectacle pour une comédienne, qui interprète tous les personnages, et une pianiste, sur des compositions de Brahms, créé en 2018 et labellisé par l'UNESCO, doit être repris pour une série de représentations au Théâtre national de Chaillot à Paris en mai 2021 puis à Cayenne.

Montant proposé : 1 500 € avec période de résidence à définir par convention à la salle Poirel en 2021 pour cette reprise de création.

Les Productions de l'Enclume – Elle chie dans la colle

Avenant à la convention initiale votée lors du Conseil Municipal du 12 avril 2021 pour des modifications de dates de résidence au Théâtre de Mon Désert

Compagnie Histoire d'Eux : A l'abordage

Avenant à la convention initiale votée lors du Conseil Municipal du 12 avril 2021 pour des modifications de dates de résidence dans les écoles Jules Ferry et Alfred Maizières.

IV Dispositifs de soutien à la structuration**Dispositifs 5.2**

Aux lieux culturels sans label recevant du public

Ça respire encore

Depuis 2002, la compagnie Ça respire encore occupe des locaux situés au 126 rue Saint-Dizier. Le bail arrivera à échéance en juin 2022, date à laquelle l'intégralité du bâtiment sera vendu. Le lieu développe une programmation de spectacles, des rendez-vous réguliers comme les apéros-contes et des ateliers enfants et adultes. Dans le cadre de la crise sanitaire, il vous est proposé d'établir un avenant à la convention 2017-2019 jusqu'au 31 décembre 2021 sur un montant financier équivalent à l'aide perçue en 2019.

Montant proposé : 16 700 € pour un montant subventionnable de 35 000 € (selon les modalités de versement prévues dans la convention financière en annexe).

Le LEM (Lieu d'Expérimentation de la Marionnette) – Cie En Verre et Contre Tout
L'association poursuit au centre de Nancy son projet de développement d'un lieu selon 3 axes : accompagnement des professionnels, diffusion et sensibilisation pour les artistes et les habitants. Le LEM se positionne comme un lieu dédié à la marionnette et aux écritures contemporaines avec une cinquantaine d'événements par saison, une dizaine de compagnies en résidence et 24 semaines d'occupation par an. Pour la saison 2021, le LEM collabore à des laboratoires artistiques avec le Musée des Beaux-Arts de Nancy et intégrera la programmation estivale de la municipalité. Il s'agit également pour ce lieu d'asseoir sa structuration et un poste de direction artistique permanent sera créé au 1^{er} juin 2021. Il est proposé pour cette année le renouvellement de la convention tripartite (Ville, Conseil Départemental 54 et le LEM-Compagnie Envers et contre tout). Une convention pluriannuelle et multipartite intégrant la Région, et possiblement la DRAC, est en cours d'élaboration à partir de 2022.

Montant proposé : 24 000 € pour un montant subventionnable de 49 000 € (selon les modalités de versement prévues dans la convention financière en annexe).

Dispositifs 5.4

Aux pratiques artistiques amateurs pour le chant choral

Chant choral

Choeur des Cordeliers

L'association a pour objet la pratique du chant choral et des concerts publics. Elle compte 40 choristes.

Montant proposé : 300 €

Choeur d'hommes Jean Bouillet

L'association a pour objet la pratique du chant choral et des voix d'hommes. Elle compte 26 choristes.

Montant proposé : 300 €

Chorale Les Mirabelles

L'association a pour objet la pratique du chant choral, l'éveil musical au travers d'œuvres classiques et contemporaines. Elle compte 32 choristes.

Montant proposé : 300 €

Choeur d'enfants du monde

L'association a pour objet l'initiation au chant choral à destination des enfants de migrants. Elle compte 35 choristes.

Montant proposé : 300 €

Dispositif 5.5

Aux structures œuvrant pour la valorisation du patrimoine matériel ou immatériel nancéien

Patrimoine et Sociétés Savantes

Académie de Stanislas

Cette association est une société savante de sciences, lettres et arts, qui organise de nombreux colloques et conférences et publie régulièrement des travaux de recherches. Elle décerne chaque année des prix et bourses littéraires, scientifiques et artistiques.

Montant proposé : 6 000 €

Amis du MBA / Emmanuel Héré

Association nancéienne qui poursuit ses activités en lien avec le Musée des Beaux-Arts de Nancy et développe des conférences et des publications comme la revue « Péristyle » en lien avec d'autres associations patrimoniales.

Montant proposé : 1 500 €

Amis du Musée de l'École de Nancy.

Cette association, qui compte 300 membres, participe à la vie culturelle de la ville en organisant des voyages sur la thématique de l'Art Nouveau, en éditant la revue « Arts Nouveaux » et en soutenant la politique d'acquisition du musée.

Montant proposé : 1 500 € .

V Dispositifs de soutien à l'équipement (Investissement)**Dispositif 4.1****De matériel technique dans le cadre d'un projet de création****Musiques actuelles*****Motrice – Myotis V***

Achat d'un équipement sonore de haute qualité et ses batteries afin de réaliser des enregistrements en extérieur. Cet équipement doit être utilisé pour la prochaine création de Motrice intitulée *Myotis V* en collaboration avec les Percussions de Strasbourg (création mai 2021) et la future création *Montage*.

Montant proposé : 1 189,27 € conformément à la convention d'investissement 2021.

Marionnettes***Histoire d'Eux – A l'Abordage !***

Achat d'un système de son pour les spectacles de la compagnie se déroulant dans l'espace public comme *A l'Abordage !* soutenu par la collectivité pour une résidence de création.

Montant proposé : 564,27 € conformément à la convention d'investissement 2021

Cinema – audiovisuel***Kinorev – web série participative Mysterium Villa***

Achat d'un ordinateur puissant pour permettre la réalisation du projet de web série participative *Mysterium Villa* en 2021 avec les habitants du quartier Rives de Meurthe ainsi que la future création d'une livre en réalité augmentée sur ce même quartier.

Montant proposé : 1 412,90 € conformément à la convention d'investissement 2021

Dispositif 4.2**De matériel technique et administratif****Pluridisciplinaire*****Diwan en Lorraine***

Achat d'un caméscope et d'un appareil photo pour réaliser des captations et des teasers des activités développées par Diwan en vue d'une meilleure valorisation. Le nouveau site de la structure diffusera les vidéos réalisées.

Montant proposé : 580,25 € conformément à la convention d'investissement 2021

Dispositif 4.3**Travaux dans les lieux accueillant du public (non labellisé)*****Le LEM (Lieu d'Expérimentation de la Marionnette) – Cie En Verre et Contre Tout***

L'association poursuit au centre de Nancy son projet de développement d'un lieu d'accompagnement pour les artistes professionnels ou émergents du secteur de la marionnette, d'espace participatif et de découverte pour les habitants et tisse des collaborations avec d'autres structures ou événements (FUFU, Chaud les marrons...). Il s'agit d'équiper et de faire poser par une entreprise un équipement de projection professionnelle pour la diffusion de vidéos intégrées aux spectacle programmés et d'équiper un atelier d'appoint pour les compagnies en résidence.

Montant proposé : 4 347 € conformément à la convention d'investissement 2021

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver le montant de ces subventions et d'en autoriser le versement selon le tableau de répartition proposé en annexe; pour un montant total de **256 284€** pour l'ensemble des projets relevant du Développement Culturel et de **8 093,69€** pour les investissements.
- d'approuver les termes et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les 20 documents suivants :
 - les sept avenants aux conventions de partenariat parvenues à échéance au 31 décembre 2020,
 - la convention de partenariat conjointe entre la Ville, le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle et le LEM,
 - les conventions correspondantes pour les subventions d'investissement au nombre de 5,
 - la convention de résidence de production au Théâtre de Mon Désert pour la Compagnie Sans Sommeil et l'avenant modificatif de date pour les Productions de l'Enclume,
 - les conventions financières relatives au projet de diffusion sur le territoire,
 - la convention financière relative au soutien pour la valorisation du patrimoine matériel ou immatériel nancéien.

Crédits :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021,

- sous-fonction 324.6, natures 6574.0,6574.186 ;6574.35 et 6574.5
- sous-fonction 6574, natures 106.258
- sous-fonction 313.2, natures 20421 950.258

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

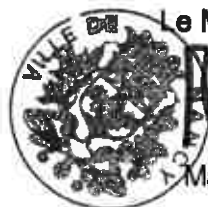
Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. THOMASSIN
M. KREMER
Mme JURIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
Mme KHIROUNI
M. TENENBAUM
Mme DATI
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathieu Klein'.

Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 2

Objet : Adhésion au dispositif Pass Culture

Rapporteurs : M. KLEIN
M. MASSON

Le ministère de la Culture a mis en place un dispositif d'aides financières pour les jeunes de 18 ans afin de les inciter à se confronter à la culture sous toutes ses formes. En expérimentation sur certains départements depuis février 2019 auprès de 135 000 jeunes, le dispositif a vocation à être étendu à toute la France en juin 2021.

Présenté comme un outil de continuité de l'Education Artistique et Culturelle, il s'agit d'une application gratuite pour les jeunes de 18 ans qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Cette application fonctionne comme un agenda géolocalisé permettant au jeune de recevoir facilement l'information culturelle près de chez lui.

Elle est accessible à tous les jeunes de 18 ans résidant en France et qui en font la demande, leur offrant un crédit de 300 euros valables pendant deux ans et utilisables pour des offres culturelles (ex : places et abonnements), des pratiques culturelles (ex : ateliers, cours) et des biens culturels (ex : instruments, livres). Les offres gratuites telles que visites de musées ou conférences sont également accessibles par ce biais.

Le dispositif est géré par la SAS pass Culture, filiale de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations (banque des territoires).

L'adhésion est gratuite et pour les offres payantes, un remboursement par la SAS pass Culture est réalisé en totalité jusqu'à hauteur de 20 000 € par établissement et par an.

Sur la région Grand Est, 67 000 jeunes sont susceptibles d'activer le dispositif. Sur la Métropole de Nancy, les projections font état d'environ 6000 jeunes bénéficiaires possibles. C'est une belle opportunité pour la ville de Nancy d'adhérer au dispositif car cela lui permettrait :

- d'intégrer un dispositif national et assurer la continuité de l'EAC à l'échelle des jeunes de 18 ans,
- de toucher des jeunes de tous horizons, public difficile à capter dans les établissements culturels avec un système de financement pris en charge par l'État,
- d'intégrer un dispositif bénéfique aux établissements culturels comme aux jeunes suite à un contexte de fermeture contraint par le protocole sanitaire,
- de bénéficier d'un nouveau support de communication des offres culturelles.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver les termes de la convention relative au dispositif "Pass Culture" avec la SAS Pass Culture,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Crédits :

Les recettes correspondantes sont prévues au budget primitif 2021 sous les imputations :
-Sous fonction 313.2, 322.0, 322.1, 322.2, 33.4 et 33.6 nature 7062 services 258 et 259,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. THOMASSIN
M. KREMER
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
Mme KHIROUNI
M. TENENBAUM
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 3

Objet : Actualisation des statuts de l'EPCC Autre Canal

Rapporteurs : M. KLEIN
M. MASSON

Par délibérations concordantes l'État – Ministère de la culture, la Région Lorraine, la Ville de Nancy ont demandé en novembre 2006 à M. Le Préfet de Meurthe et Moselle, la création d'un Établissement Public de Coopération Culturelle L'Autre Canal - Scène de musiques actuelles.

Cet Établissement a été créé par arrêté préfectoral le 8/12/2006 comme un lieu fédérateur et de soutien aux expériences artistiques innovantes. Il est ouvert aux autres initiatives artistiques (vidéo, arts numériques, danse...) proposant des passerelles avec les musiques actuelles en y associant les nouvelles technologies dans le processus de création. L'EPCC Autre Canal répond également au besoin de structuration du secteur des musiques actuelles sur les territoires métropolitains, départemental et régional. Il a un rôle significatif dans la production et la diffusion des musiques actuelles, dans le soutien et l'accompagnement de la filière professionnelle, dans le développement des pratiques artistiques contemporaines professionnelles ou en amateur et dans le déploiement de missions éducatives auprès des jeunes.

Depuis 2006, les statuts de L'Autre Canal n'ont fait l'objet d'aucune évolution alors que deux événements majeurs sont venus modifier le contexte dans lequel évolue cet établissement public.

- l'approbation de la loi du 6 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (Loi CAP), avec le décret du 28 mars 2017 relatif au label et l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label de scènes de musiques actuelles ;
- la création de la région du Grand Est et du Conseil régional du même nom, résultante de la fusion des anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, au 1er janvier 2016 réunissant plus de 5 550 000 habitants.

Ces évolutions et notamment la reconfiguration des territoires au plan local, régional et national invite à mieux prendre en compte l'inscription de l'établissement dans de nouvelles dynamiques territoriales, notamment sur la ville et la Métropole.

D'autre part, des expériences existantes au plan national sur la gouvernance et le fonctionnement des EPCC, permettent d'envisager une amélioration de ces statuts pour renforcer l'efficacité de l'action de l'Autre Canal au bénéfice des publics et des acteurs régionaux de la filière musiques actuelles selon les grandes missions ci-dessous :

- Une mission de service public en faveur du développement ~~des expressions et des pratiques artistiques,~~
- Une mission de service public en faveur du développement des métiers et des entreprises,
- Une mission de service public de dynamisation culturelle et artistique du territoire nancéen,
- Une mission de service public en faveur du développement territorial à l'échelle locale, régionale et européenne.

Financièrement, ces nouveaux statuts permettent de conforter le montant global des contributions des 3 membres de l'EPCC avec :

- Ville de Nancy : 450 000 €
- Région Grand Est : 250 000 €
- Etat - Ministère de la Culture : 315 000 €

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- de valider la proposition de modification des statuts de l'EPCC Autre Canal ci-joints.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. THOMASSIN
M. KREMER
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
Mme KHIROUNI
M. TENENBAUM
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 4

Objet : Nancy - Musées - Exposition "Les jours meilleurs": organisation et partenariat

Rapporteurs : M. KLEIN
M. MASSON

Le Ville de Nancy (Musée des beaux-arts) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy (ENSAD) s'associent pour présenter, du 18 mai au 30 septembre 2021 (sous réserve d'ajustements en fonction du contexte sanitaire) à la Galerie Poirel l'exposition *Les jours meilleurs* qui a pour objectif de réunir les diplômés 2018, 2019 et 2020 en Art, Communication, Design et de l'ANRT [atelier national de recherche typographique] de l'ENSAD Nancy.

Le programme *Les jours meilleurs* couvre, tout au long de l'année 2021, plusieurs des actions portées par l'ENSAD Nancy : expositions, ateliers de pratique artistique, workshops, conférences, etc.

Le titre donné au programme fait naturellement référence à Jean Prouvé, illustre nancéien qui, avec sa *Maison des jours meilleurs*, répondait à une commande de l'Abbé Pierre de loger vite et bien des millions de personnes dépourvues de toit après la seconde guerre mondiale. La maison ne rencontra pas le succès escompté mais aujourd'hui encore, comme l'œuvre entière de Jean Prouvé, elle témoigne de la capacité de la création à générer de nouvelles façons d'habiter le monde et de « faire société ».

L'exposition *Les Jours meilleurs* se propose de réunir dix-neuf équipes de diplômés des promotions 2018, 2019 et 2020 de l'ENSAD Nancy et cela dans les disciplines de l'art, de la communication, du design et du graphisme (ANRT).

Pour cette exposition produite par la Ville de Nancy (Musée des Beaux-Arts) en association avec l'ENSAD Nancy, l'ENSAD Nancy accompagne ses anciens élèves dans leurs premiers pas d'artistes professionnels dans le cadre de son programme intitulé « Perspectives ».

Compte tenu du contexte contraint de ces derniers mois, il est proposé d'accorder l'accès gratuit pendant la durée de cette exposition afin de permettre aux œuvres des jeunes artistes exposés dans le cadre de la manifestation de toucher le public le plus large.

L'exposition pourra donner lieu à des rencontres avec les artistes, des rencontres avec des professionnels, des tables rondes.

Ces modalités peuvent être amenées à évoluer en fonction des décisions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,
Il vous est demandé :

- d'autoriser la gratuité d'accès pendant la durée de l'exposition,
- d'approuver les termes de cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville de Nancy et l'ENSAD Nancy.

Crédits :

Les dépenses sont inscrites au budget 2021, sous fonction 33.4 - services 259

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. THOMASSIN
M. KREMER
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
Mme KHIROUNI
M. TENENBAUM
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 5

Objet : Musée de l'Ecole de Nancy : convention de partenariat avec le Lycée Loritz

Rapporteurs : M. KLEIN
M. MASSON

L'année 2021 correspond au 120ème anniversaire de la création officielle de l'association Ecole de Nancy ou Alliance Provinciale des Industries d'art. Diverses actions et animations sont prévues dans le cours de l'année pour célébrer cet anniversaire et présenter cette association, ses acteurs et ses objectifs, en particulier lors de la Journée Mondiale de l'Art nouveau organisée le 6 juin 2021.

Dans ce contexte, le Lycée Loritz et le Musée de l'Ecole de Nancy souhaitent nouer un partenariat. L'Ecole Professionnelle de l'Est, devenue Lycée Loritz, a été un partenaire actif de l'Ecole de Nancy et plusieurs acteurs de cet école (Robert Herborn, Directeur ; Henri Bergé, professeur ; ...) ont été membres de cette association. Ce partenariat a pour objectif de mieux faire connaître l'association Ecole de Nancy ainsi que la personnalité d'Henri Bergé, par le biais d'outils de médiation et de communication conçus par les élèves du Lycée Loritz. Certains de ses outils seront présentés à l'occasion de la Journée de l'Art nouveau au Musée de l'Ecole de Nancy.

Une convention est nécessaire pour définir les modalités d'organisation de ce partenariat et les relations entre les partenaires.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,
Il vous est demandé :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Lycée Loritz.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Etaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIĆ, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. THOMASSIN
M. KREMER
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
Mme KHIROUNI
M. TENENBAUM
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 6

Objet : Le Livre sur la Place 2021 - Convention de partenariat entre la Ville de Nancy et la Fondation Jan Michalski

Rapporteurs : M. KLEIN
M. MASSON

La Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la Littérature a été créée en 2004 en Suisse sur l'initiative de Vera Michalski-Hoffmann en mémoire de son mari Jan Michalski. Le but est de maintenir vivante son action en faveur de la création littéraire et notamment, son enthousiasme à l'égard des écrivains et autres acteurs de l'écrit.

La vocation de la Fondation est de soutenir la littérature et, en particulier, d'aider les écrivains à réaliser leurs œuvres. Ce soutien se manifeste par de multiples activités, telles que l'octroi d'aides financières, l'organisation d'événements littéraires, mais aussi par l'accueil en résidence d'écrivains. L'un des objectifs de la Fondation est de s'ouvrir sur la littérature mondiale.

En 2020, le soutien de la Fondation Michalski au Livre sur la Place à hauteur de 15 000 € a permis malgré le contexte sanitaire de proposer une programmation de qualité avec notamment la présence de l'auteur italien Erri De Luca.

La Fondation Michalski souhaite à nouveau soutenir le salon en 2020, pour sa 43^{ème} édition, par une aide financière de 20 000 €.

A cet effet, une convention de partenariat est proposée afin de définir les engagements de la Ville de Nancy et de la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la Littérature.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la Littérature,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Crédits :

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2020, sous-fonction 33.0, nature 7478.14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. THOMASSIN
M. KREMER
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
Mme KHIROUNI
M. TENENBAUM
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



**EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY**

Séance du 17 MAI 2021 N° 7

Objet : Lutte contre la pollution lumineuse urbaine - Signature de la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme MARREL

La vie urbaine s'est développée sur les activités de jour comme de nuit, appuyée par le développement des nouvelles technologies de l'éclairage urbain. Aujourd'hui, l'aire urbaine est active en soirée grâce aux lumières artificielles.

Consciente des enjeux en termes de santé publique, de biodiversité, de bien-être de la population, d'écologie et d'énergie, la ville de Nancy souhaite rejoindre le réseau des villes et territoires vertueux en matière de gestion de la lumière artificielle nocturne et réviser les pratiques actuelles en partenariat avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN).

La démarche consiste à étudier globalement les efforts de réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage, éventuellement de sa durée de fonctionnement et d'extinction des lumières inutiles, à améliorer les secteurs mal desservis tout en prenant en compte les enjeux de qualité de vie urbaine et de sécurité des personnes et les besoins propres à l'activité économique des entreprises.

Ainsi, la participation au concours pour le label national "Villes et villages étoilés", organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), permet aux collectivités de valoriser les actions menées pour assurer un meilleur usage de l'éclairage public et permettre à sa population de profiter de son environnement nocturne, reconnu aujourd'hui par la loi comme patrimoine commun de la nation à protéger.

L'association ANPCEN apporte ses conseils et accompagne dans cette voie les collectivités de toutes dimensions - avec le soutien du Ministère de la Transition énergétique et solidaire - à travers un dossier technique respectant les nouvelles réglementations officielles, notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 qui s'impose aux collectivités comme aux acteurs économiques concernés.

L'association est ainsi à la disposition de la ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy pour les conseiller et les accompagner dans le but d'atteindre les objectifs visés et de concourir au Label dans les meilleures conditions de réussite.

La première étape commence par la signature de la Charte ANPCEN d'engagement volontaire pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes sur le territoire.

**En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,
Il vous est demandé :**

- de signer la Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes et d'engager avec l'ANPCEN, les services ou les professionnels de l'éclairage, la démarche de réduction de la pollution lumineuse.
- de s'engager à mettre en oeuvre des programmes de réduction globale de la pollution lumineuse en lien avec la Métropole du Grand Nancy
- de participer au concours "Villes et villages étoilés".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avaient donné procuration :

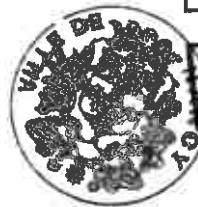
Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. KREMER
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. TENENBAUM
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 8

Objet : Surveillance et exploitation du stationnement payant sur la voirie de la Ville de Nancy – Appel d'offres ouvert

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme MARREL

Dans le cadre de la décentralisation du stationnement adoptée par la loi du 27 janvier 2014, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale ont la possibilité de confier tout ou partie de la gestion du stationnement payant sur le territoire à un tiers contractant sous la forme d'un marché public.

C'est ainsi que la ville de Nancy, au 1er janvier 2018 a attribué le marché d'entretien, de maintenance et d'exploitation du stationnement payant sur voirie à la société INDIGO.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2021. C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique, il est proposé de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché public selon une procédure formalisée.

Les prestations sont notamment les suivantes :

- exploitation technique du service du stationnement comprenant la maintenance du matériel (horodateurs,...) ;
- surveillance du paiement du stationnement payant sur voirie et établissement de l'avis de paiement du Forfait Post-Stationnement (FPS) comprenant alors le traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ;
- collecte de la redevance de stationnement acquittée par paiement immédiat ou par règlement spontané du FPS.

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, dont une partie des prestations est exécutée selon la technique particulière d'achat de l'accord-cadre mixte mono-attributaire sans montant minimum et maximum en application des articles L. 2125-1 1° et R. 2162-1 à R. 2162-6, s'exécutant en partie par l'émission de bons de commande selon les articles R. 2162-13 à R. 2162-14, et en partie par la conclusion de marchés subséquents selon les articles R. 2162-7 à R. 2162-9 du code de la commande publique.

Le présent marché n'est pas alloué eu égard à l'objet du marché, lequel ne justifie pas un tel allotissement compte tenu des contraintes logistiques qui rendraient l'exécution des prestations techniquement plus difficiles et plus onéreuses.

Le montant estimatif pour la durée totale du marché est 4 000 000 euros H.T.

Les prestations seront rémunérées par application de prix globaux et forfaitaires et par application des quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour la partie à bons de commande et, sauf mention contraire du marché subséquent, pour la partie à marchés subséquents.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est reconduit de façon expresse. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat toutes périodes confondues est de 4 ans.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'autoriser le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public selon une procédure formalisée,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché, les marchés subséquents et tout document afférent, ainsi que tout avenant entrant dans le champ d'application des articles R.2194-6 et R.2194-8 du code de la commande publique.

Crédits :

Les crédits seront prévus aux budgets primitifs 2022 et suivants, imputations budgétaires 822.1 article 611.13, 822.1 article 611.14 et article 822.1 article 6156.6 service 575.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, Mme WITT, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
M. KREMER
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. TENENBAUM
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 9

Objet : Mode de calcul de la tarification du domaine public pour les terrasses et création d'un tarif spécifique dans le cadre du projet "L'Eté à Nancy 2021"

Rapporteurs : M. KLEIN
M. SADI

La crise sanitaire qui sévit depuis le début de l'année 2020 a profondément bouleversé la vie de nos concitoyens et ébranlé notre économie. Dans ce contexte difficile, les bars et restaurants, le monde de la culture et des métiers forains sont parmi les secteurs d'activités qui ont été les plus fragilisés par les conséquences de cette pandémie.

La Ville de Nancy souhaite donc poursuivre son soutien auprès de ces acteurs dont l'activité a été stoppée ou fortement dégradée en raison de la crise sanitaire grave et inédite due à l'épidémie de Covid-19.

Tarification des terrasses

Afin notamment de favoriser la reprise d'activité des établissements de bars et restaurants à compter de la date de ré-ouverture autorisée par l'Etat, il est proposé de maintenir le fonctionnement actuel des terrasses mais d'adapter la tarification pour prendre en compte les périodes de fermeture administratives imposées par l'Etat.

La tarification actuelle des terrasses sera donc ramenée à la journée, pour ne facturer aux commerçants que le nombre de jours d'ouverture autorisés par l'Etat. Aussi, un calcul au prorata par type de terrasses sera effectué selon le tableau en annexe.

Par ailleurs, la durée des terrasses estivales, en déport ou sur stationnement, autorisées jusqu'au dernier dimanche de septembre, est prolongée jusqu'au 18 octobre 2021 au matin, le tarif restant inchangé.

Tarification dans le cadre du projet "L'Eté à Nancy 2021"

La Ville de Nancy souhaite apporter son soutien à l'économie locale en permettant, notamment aux cafetiers et restaurateurs locaux, aux associations culturelles et de quartier, de proposer une programmation dans la ville à travers la mise en place et l'exploitation d'une activité commerciale et d'animations éphémères dans un esprit guinguette.

Le projet « L'Eté à Nancy 2021 » articulant l'approche économique et la programmation culturelle, socio-culturelle ou sportive, vise à redynamiser la Ville et ses quartiers, en créant, dans des espaces parfois insolites, des lieux de vie et de rencontres sociales entre les habitants et visiteurs.

Pour toute activité nécessitant une occupation du domaine public dans le cadre du projet "L'Eté à Nancy 2021", il est proposé l'application d'une tarification de 3,00 € par m² pour toute la période d'occupation (montage, exploitation et démontage compris), en vue de l'exploitation d'une activité commerciale de type « guinguette », d'animations et de programmations culturelles éphémères sur les différents quartiers identifiés.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- de valider la tarification proposée tant pour les terrasses que dans le cadre du projet "L'Eté à Nancy 2021".

Crédits :

- les crédits sont inscrits au BP 2021 sous fonction 90.0 nature 7338.0.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
43 VOIX POUR
12 VOIX CONTRE

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Etaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avaient donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN



**EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY**

Séance du 17 MAI 2021 N° 10

Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre de la vie étudiante - 24h de Stan

Rapporteurs : M. KLEIN
M. THOMASSIN

Nancy et son agglomération constituent un pôle universitaire attractif qui accueille chaque année environ 53 000 étudiants dans ses universités et grandes écoles, dans les classes préparatoires, les sections de techniciens supérieurs et les formations paramédicales. Parmi ces étudiants, environ 5 000 jeunes étrangers font le choix de suivre leurs études à Nancy.

La Ville de Nancy, en complément de la compétence de la Métropole du Grand Nancy, entend favoriser l'intégration de tous ces étudiants dans la cité.

Elle soutient financièrement et matériellement les associations étudiantes qui :

- participent au rayonnement de la Ville de Nancy,
- organisent des manifestations sur le territoire nancéien dans le cadre de l'intégration des étudiants dans leur ville universitaire,
- facilitent leur insertion et leur orientation professionnelle.

Ainsi, la Ville de Nancy souhaite apporter son aide financière à l'organisme suivant :

- Comité Etudiant d'Organisation de Manifestations (CEOM) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA), pour la mise en place d'un événement virtuel "24 Heures de Stan", du 21 au 22 mai 2021.

Le CEOM de l'ENSAIA a eu l'idée d'un nouveau format pour les "24 Heures de Stan" en proposant pour cette 26ème édition un événement virtuel alliant "site web" et "e-games", accessible gratuitement à tous. L'originalité sera également la représentation de l'ambiance des "24 Heures de Stan" avec six sections : "écoles participantes", "concerts", "partenaires", "espace associatif", exposition artistique "qui sommes nous?" et une vue aérienne de la Place de la Carrière sur la page d'accueil de la plate-forme virtuelle.

Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 500 € au Comité Etudiant d'Organisation de Manifestations de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires pour l'organisation de cet événement.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,

Il vous est demandé :

- d'approuver le montant et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 500 € au Comité Etudiant d'Organisation de Manifestations de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires.

Crédits :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 sous l'imputation l'imputation 23 - 6574.0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° .11

Objet : Attribution de subventions aux associations d'Education Populaire et de Jeunesse - Exercice 2021 - 2ème phase

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme BIRCK

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative et dans un souci de cohésion sociale, la Ville de Nancy accompagne, dans leur fonctionnement et projets, les structures associatives qui ont pour vocation d'impulser une dynamique d'animation dans les quartiers en lien avec les acteurs locaux et en cohérence avec les orientations de la Métropole, visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans. La Ville soutient et collabore également aux actions et dispositifs visant à favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs.

Ainsi plusieurs associations sont concernées par cette démarche, certaines donnant lieu à la conclusion d'une convention ou d'un avenant avec la Ville.

Cet accompagnement se décline en subventions liées comme suit :

- au fonctionnement des associations non individualisées au budget primitif,
- aux projets déposés dans le cadre du contrat de Ville qui favorisent la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble, ces dossiers sont examinés avec l'Etat et les Collectivités Territoriales partenaires,
- aux projets qui concernent des aides exceptionnelles ou des manifestations.

I - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 aux associations non signataires d'une convention

1. Scouts et Guides de France Saint Léon XIII^{ème}

À l'instar des autres groupes de Scouts et Guides de France, le groupe Saint Léon XIII^{ème} propose pour les 6 à 21 ans des animations de scoutisme durant les week-ends, les petites vacances et organise des camps durant l'été afin de proposer aux jeunes de vivre en communauté, d'être en lien avec la nature et de réfléchir à leurs projets.

Montant proposé : 1 000 €

II - Attribution d'une subvention au titre du Contrat de Ville

1. Asae Francas

"Ca bouge en bas de chez toi"

Née il y a plusieurs années de la volonté commune des associations et des structures socio-éducatives du Plateau de Haye, l'action a pour objectif d'encourager les enfants, les jeunes, les adultes et les familles à participer aux activités et aux projets proposés par l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels présents sur le territoire.

Des animations en pied d'immeubles se dérouleront le mercredi après-midi et seront gratuites et aborderont le thème de la place des loisirs au sein de la cellule familiale.

Montant proposé : 500 €

"Accompagnement à la scolarité"

A la demande des parents et des enseignants des établissements scolaires situés sur le Plateau de Haye et afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes, un projet d'accompagnement scolaire est proposé depuis 2003.

Il s'adresse à des enfants et des jeunes qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social, de l'appui des ressources nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. Il ne s'agit pas de se substituer aux parents dans leur responsabilité éducative mais de les accompagner et les valoriser dans leur rôle éducatif pour qu'ils s'impliquent pleinement dans le suivi de la scolarité de leur enfant. Ce projet d'accompagnement à la scolarité en dehors du temps scolaire comprend l'intervention auprès des enfants et des jeunes, des échanges avec les parents, avec les professeurs et les partenaires associatifs.

Montant proposé : 1 200 €

"Prévenir l'absentéisme scolaire"

L'association lutte contre les difficultés scolaires des jeunes pour éviter le décrochage scolaire. Les difficultés ont été accentuées pendant la période de confinement. Lorsque les partenaires associatifs et institutionnels sur le territoire (établissements scolaires, dispositif de réussite scolaire, club sportif, bailleurs sociaux) sollicitent l'association, elle met en place un suivi scolaire, un accompagnement individuel de l'enfant, des actions collectives, chantiers contre parties et intergénérationnelles pour que l'enfant ou le jeune puisse reprendre confiance en lui. Elle met également en place des actions pour rendre la place éducative aux parents avec des temps d'échanges sur les signes précurseurs de décrochage scolaire. 20 enfants peuvent être pris en charge par ce dispositif.

Montant proposé : 500 €

2. Buisson Ardent

"Dispositif CLAS - Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité"

Par ce dispositif, l'association a pour objectif vis à vis des enfants et des jeunes :

- l'aide à la maturation: autonomie, assiduité, respect des horaires,
- l'apprentissage à la citoyenneté: discipline de la vie de groupe,
- la réussite scolaire,
- l'enrichissement culturel.

25 enfants sont répartis par groupe de 3 à 5 et bénéficient de 2 séances hebdomadaires.

Montant proposé : 500 €

3. Association des Utilisateurs du Centre Social Jolibols

"CLAS"

Dans une logique de co-éducation, le projet a pour finalité de favoriser la réussite scolaire et sociale des jeunes avec l'idée d'une participation active autour de projets collectifs et d'intérêts communs. Dans cette perspective, les objectifs sont :

- renforcer la place des parents dans leur rôle éducatif auprès des enfants,
- faciliter l'acquisition de compétences et de connaissances des jeunes et des parents.

55 enfants bénéficient d'une prise en charge pour faciliter la réussite scolaire

Montant proposé : 825 €

"La culture du tout petit"

Le projet a pour but de favoriser l'accès à la culture des tout petits et de leur famille, de renforcer la relation parents-enfants à travers des temps de plaisir partagés. Mais avec la Covid, il faut repenser le projet car les salles de spectacle et les musées sont fermés.

La lecture (histoire contée) permet à l'enfant de développer son langage, son vocabulaire, sa culture, son imagination et sa créativité.

Les visites virtuelles des musées et des sites culturels incontournables pour s'évader, depuis le centre social, pour découvrir des nouvelles choses en famille. Le théâtre en s'amusant, peindre un tableau, danse et expression corporelles sont aussi des activités proposées aux familles.

Montant proposé : 500 €

"Projet ados"

L'accès à la Culture pour la majorité des jeunes qui fréquentent le Centre Social Jolibois n'a rien d'une évidence. La majeure partie d'entre eux rencontre de réelles difficultés dans les apprentissages scolaires et n'a que peu d'ouverture sur les pratiques culturelles. Six ateliers sont proposés: "théâtre, improvisation, éloquence", "ciné débat", "initiation et créations musicales", "écriture et conceptions visuelles", "percussions et danse". En plus de ces ateliers, des sorties culturelles, 1 fois par mois, seront mises en place dès que les conditions sanitaires le permettront. 70 jeunes sont potentiellement concernés.

Montant proposé : 1 500 €

"Projet Nature"

Ce projet permet aux citadins de découvrir la campagne à raison d'une sortie par mois pour développer l'ouverture culturelle, le lien social, les liens intergénérationnels, la rupture de l'isolement, la valorisation du lien parent/enfant et prendre l'air pendant et après une crise sanitaire compliquée. Les activités proposées seront des balades contées, l'observation de la faune et de la flore, des cueillettes, la construction d'abris, divers ateliers nature.

Montant proposé : 500 €

4. Association des Utilisateurs du Centre Social La Clairière

"CLAS"

Ce projet permet aux enfants et aux jeunes d'évoluer dans un milieu favorable à la réussite scolaire, sans se substituer au rôle des parents ou de l'Education Nationale. Même si tout a été mis en place pendant le confinement pour garder le lien avec les élèves, le décrochage a été plus important, notamment dans les familles les plus précaires. L'importance de l'outil numérique n'est pas l'essentiel. Il faut également un accompagnement scolaire en complément dans le contexte actuel. Cela se passe également par le soutien des parents dans leur fonction parentale. Près de 90 jeunes bénéficient du dispositif.

Montant proposé : 1 200 €

"Mercredi Ados"

Un temps collectif pour se retrouver, découvrir et agir ensemble. Ce projet s'inscrit dans un projet global d'accueil des adolescents au sein de la structure du Centre Social avec comme finalité l'autonomie des jeunes: faire des adolescents d'aujourd'hui, des citoyens de demain, les préparer aux règles de vie en société, leur faire intégrer les limites, les faire participer, choisir, décider, prendre des responsabilités. Il les fait devenir acteur de leur parcours de vie. Dans ce contexte particulier, cela est bien loin des préoccupations des jeunes qui n'arrivent plus à se projeter.

Montant proposé : 800 €

5. Dynamo

"L'atelier Mobile"

Depuis 2007, l'association Dynamo met à disposition ses outils, ses pièces d'occasion et son savoir-faire pour les usagers de vélo dans un atelier situé au centre ville, au 35 Grand Rue. Elle recycle également des vélos inutilisés, les répare et les revend à bas prix ou bien récupère les pièces encore valable et trie les différents matériaux et métaux.

L'activité s'est développée également hors les murs avec diverses animations qui rythment les saisons. L'atelier dynamobile permet de couvrir des zones blanches en magasins permettant de réparer des vélos en allant directement à la rencontre des usagers.

Deux ateliers se sont déroulés sur la quartier du Haut-du-Lièvre pour 25 participants.

Montant proposé : 1 000 €

"Les petits vélos"

Lors des animations dans les quartiers politique de la Ville, l'association s'est aperçue que peu d'enfants avaient un vélo ou bien possédaient un vélo non adapté à leur taille. Les familles ont peu de revenus et il leur est difficile d'investir dans le remplacement du vélo quand il est trop petit. L'association recycle alors les vélos "enfant", les répare et les distribue aux enfants gratuitement. Près d'une centaine de bénéficiaire est visée par cette opération.

Montant proposé : 500 €

6. La Mazurka du Sang Noir

"Lectures partagées"

La lecture est un plaisir, une porte vers la connaissance et la liberté. L'association souhaite toucher un public jeune par l'intermédiaire d'un autre public rompu à la lecture, les étudiants. Elle développe 8 axes : Dis moi ce que tu lis, Dire-lire, La radio RCN, De l'illustration à l'écriture, La fac du Haut Dul, Les mercredis de la fac, Le quartier en scène.

Montant proposé : 1 000 €

7. Lecturiques

"Valises baladeuses, lectures baladeuses"

6 valises comportant une quarantaine de livres chacune tournent à destination des écoles primaires, collèges et lycées.

Lectures baladeuses : lecture au jardin et dans des associations locales selon le contexte sanitaire.

Montant proposé : 500 €

8. Union Locale des MJC pour la MJC Haut du Lièvre

"CLAS"

Ce projet permet d'impliquer les parents dans la scolarité des enfants, dans l'organisation et le temps de travail scolaire. Elle permet également d'offrir aux enfants les moyens de rendre les jeunes acteurs de la construction de leur savoir, donner aux enfants le goût d'apprendre et faire le lien entre les familles et les établissements scolaires. Une quarantaine d'enfants est concernée par ce projet qui outre l'aide méthodologique ménage également du temps pour mettre en place des activités culturelles et sportives.

Montant proposé : 675 €

"Le Plateau: une scène culturelle de proximité"

Ce projet se poursuit dans la continuité des actions culturelles menées depuis trois ans. Suite à l'année troublée par la crise sanitaire du coronavirus, l'année 2021 sera celle d'une reprise culturelle. La MJC étudie les possibilités de diffusion et de participation aux actions culturelles en distanciel (concert, atelier stage) sous forme de web actions dans le cadre d'une poursuite des mesures restrictives des actions culturelles. Cela permettrait une large participation sous réserve que les publics disposent d'un ordinateur ou à minima d'un smartphone.

Montant proposé : 1 000 €

"Les Estivales - Festivité Haye 2021"

Les navettes

Elles permettent au plus grand nombre de profiter des activités estivales dans un environnement privilégié en construisant un temps de loisirs à partager en famille et en favorisant le lien social en Forêt de Haye.

Animation Estivale de la Vie Locale

Cette action propose des animations gratuites sur l'ensemble du Plateau de Haye durant la période estivale, en concertation avec les acteurs du Plateau. Elle crée aussi des espaces et des temps de convivialité, de festivité et de valorisation des initiatives collectives et associatives de manière concertée et partagée.

Montant proposé : 3 000 €

9. Nos enfants

"Accompagnement scolaire"

L'objectif est de conduire toute action visant l'éducation, le bien être et la promotion des enfants, en particulier en gérant des ateliers périscolaires. Ceux-ci permettent de développer leurs potentialités afin qu'ils abordent leur scolarité dans les meilleures conditions. Ces ateliers sont couplés à des activités de loisirs à vocation éducative et concernent un peu moins de 60 enfants.

Montant proposé : 800 €

" Ouverture culturelle des 3-11 ans et sensibilisation à la nature"

Ce projet sera conditionné par l'évolution du contexte sanitaire et se déroulera dans le respect des consignes et des règlements en vigueur. Les actions mises en place seront des sorties à vocation culturelle, visites et animation avec les structures et associations dont la mission s'attache à la découverte et à la protection de la nature.

Montant proposé : 800 €

10. Parcours le Monde

"Un petit pas"

Face à une situation difficile en termes d'accès à l'emploi durable, les jeunes des quartiers populaires, comme les professionnels, qui les accompagnent, sont en recherche de solutions innovantes. Il devient nécessaire de bénéficier d'expériences diversifiées et la mobilité internationale favorise le développement des compétences suivantes: adaptabilité, autonomie, travail dans un contexte multiculturel, connaissance d'une langue, participation et responsabilisation sur des missions. Une mobilité internationale peut également constituer une étape décisive sur le plan personnel pour les jeunes ayant le moins d'opportunités. 85 jeunes ont pu être sensibilisés et accompagnés en 2020 dans un contexte défavorable.

Montant proposé : 3 000 €

11. Polytech

"Les cordées de la réussite"

L'établissement Polytech Nancy met en oeuvre trois actions dans le cadre de son programme "Egalités des chances".

La 1ère, "Projet Citoyen" consiste en un tutorat consacré à un travail méthodologique, à un coaching personnalisé, à des séances sur l'orientation et les sciences. Ce tutorat est assuré chaque semaine par environ 80 élèves ingénieurs en direction des lycéens et collégiens de la Métropole du Grand Nancy, dont le collège Jean Lamour à Nancy. Il y est aussi organisé des voyages de découverte, des visites d'entreprises, de grandes écoles, des sorties culturelles et scientifiques pour chaque école.

La 2ème, le concours "Course en cours" mis en oeuvre par 10 étudiants qui encadrent 20 équipes de 4 à 6 collégiens/lycéens pour donner le goût des technologies et l'ambition pour leurs études et métiers futurs.

La dernière "Handicap et Ambition", mené par 10 étudiants, vise à donner de l'ambition à des élèves handicapés et à sensibiliser aux problèmes du handicap des élèves ingénieurs en les faisant se côtoyer autour d'un projet technologique d'ampleur.

Montant proposé : 1 500 €

12. Les Petits Débrouillards du Grand Est

"La science en bas de chez toi"

Le projet est de mettre en place une semaine d'activités ludiques de culture scientifique et technique, à destination des 6-14 ans, durant la période estivale, dans les quartiers ciblés. Le contenu des activités portera sur la découverte de l'habitat.

Montant proposé : 500 €

"Lab'ados - Club Ados numérique et bricolage"

L'association a pour projet de mener sur un quartier de la ville de Nancy un club régulier et ouvert autour du numérique (Impression 3 D, découpe numérique...) et du bricolage (travail du bois, objets en matériaux recyclés, réparations) pour les ados. Il s'agit d'accompagner l'implication des jeunes dans leur cadre de vie, les mener vers une citoyenneté active et réfléchie, travailler sur la cohésion et "agir ensemble" entre les jeunes participants. Cela leur permettra de développer leur estime de soi et de valoriser la capacité à faire et à transformer leur environnement.

Montant proposé : 1 000 €

13. Radlo Campus

"Cité Cap"

Le projet vise à décroisonner le quartier par la prise en main de l'information et de sa production. Il s'agit également de dédramatiser la perception extérieure du quartier en mettant en lumière une actualité positive, de beaux parcours. Différents ateliers sont proposés du montage d'un studio et émission type en passant par les interviews et les ateliers pédagogiques.

Montant proposé : 1 000 €

14. Radio Caraib Nancy

"Citoyenneté et Education"

Le projet de la radio a pour objectif :

- de développer le sens de l'écoute et du dialogue par le biais de la radio pour améliorer le "vivre ensemble",
- de donner aux habitants les clés journalistiques pour décrypter un discours, comprendre le fonctionnement médiatique,
- de renforcer la confiance en soi, par l'oral,
- de lutter contre l'isolement social et culturel des habitants du Plateau de Haye,
- de permettre l'insertion et la réinsertion professionnelle par le biais de l'outil radio.

La radio a comme moyen trois vecteurs d'éducation: les ateliers, les émissions renouvelés et les projets "A vous la parole!". Plusieurs émissions ont incarné la citoyenneté et l'éducation en 2020 : "Raison Gardée", "Kaléidoscope", "Réussite éducative" et "Citoyens du quotidien".

Montant proposé : 1 000 €

15. Radio Fajet

"94.2 Service Compris"

A travers l'émission quotidienne (7h-8h30), la radio souhaite aider des jeunes (16-25 ans) issus de différents quartiers de l'agglomération nancéienne, ayant des parcours personnels ou d'insertion difficiles, identifiés et repérés par des partenaires du territoire. Les jeunes préparent des chroniques, construisent un sujet, transmettent un message audible et publique, osent leur voix. Ils peuvent ainsi acquérir des savoir être et des savoir faire qui leur seront utiles par la suite dans le cadre de leur parcours professionnels.

Montant proposé : 1 500 €

"L'actualité de Nancy et d'ailleurs"

Cette action permet de réaliser des chroniques hebdomadaires d'information et d'actualité des acteurs socio-éducatifs et culturels (centres sociaux, associations culturelles, MJC, service jeunesse) œuvrant sur les différents quartiers de l'agglomération nancéienne sous forme d'annonces ou d'interviews de 3 min multi-diffusées.

Montant proposé : 1 000 €

III - Attribution d'une subventions aux projets qui concernent des aides exceptionnelles ou des manifestations

1. Association des Utilisateurs du Centre social Jollibois

"À l'ère du numérique"

Ce projet triennal s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des adolescents dans leur développement et leur autonomie. Les adolescents ont aujourd'hui davantage besoin d'utiliser l'outil numérique dans leurs divers apprentissages. Le centre social a ainsi souhaité les sensibiliser aux médias et développer leur esprit critique. Des ateliers et des animations pédagogiques ont été mis en place pour 38 adolescents de 11 à 18 ans issus du quartier Haussonville.

Montant proposé : 1 000 €

2. Apavat Radio Fajet

"Charlie N'Co"

En 2020, le projet Charlie N'Co a confirmé ses objectifs en maintenant du lien social et permettre à des jeunes de prendre la parole ainsi que les sensibiliser à la citoyenneté, à l'engagement, au vivre ensemble et à la mixité, tout en s'adaptant à la situation sanitaire. Pour 2021, l'association poursuit son action auprès des jeunes de la cité.

Montant proposé : 3 000 €

I - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 aux associations non signataires d'une convention

<u>Association</u>	<u>Subvention proposée</u>
Scouts et Guides de France St Léon XIII ^{ème}	1 000 €
Sous Total I	1 000 €

II - Attribution d'une subvention au titre du Contrat de Ville

<u>Association</u>	<u>Subvention proposée</u>
ASAE Francas	
"Ca bouge en bas de chez toi"	500 €
"Accompagnement à la scolarité"	1 200 €
"Prévenir l'absentéisme scolaire"	500 €
Buisson Ardent	
"Dispositif CLAS"	500 €

Association des Utilisateurs du Centre Social Jolibois "CLAS"	825 €
"La culture du tout petit"	500 €
"Projet ados"	1 500 €
"Projet nature"	500 €
Association des Utilisateurs du Centre Social La Clairière "CLAS"	1 200 €
"Mercredi ados"	800 €
Dynamo "L'atelier Mobile"	1 000 €
"Les petits vélos"	500 €
La Mazurka du Sang Noir "Lectures partagées"	1 000 €
Lecturique "Valises baladeuses, lectures vagabondes"	500 €
ULMJC pour la MJC HDL "CLAS"	675 €
"Le Plateau: une scène culturelle"	1 000 €
"Les Estivales"	3 000 €
Nos enfants "Accompagnement scolaire"	800 €
"Ouverture culturelle des 3-11 ans"	800 €
Parcours le monde "Un petit pas"	3 000 €
Polytech "Les cordées de la réussite"	1 500 €
Les Petits débrouillards du Grand Est "La science en bas de chez toi"	500 €
"Lab'ados"	1 000 €
Radio Campus "Cité cap"	1 000 €
Radio Caraib Nancy "Citoyenneté et Education"	1 000 €
Radio Fajet "94.2 Service compris"	1 500 €
"L'actualité de Nancy et ailleurs"	1 000 €
Sous Total II	27 800 €

III - Attribution d'une subventions aux projets qui concernent des aides exceptionnelles ou des manifestations

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/05/2021

<u>Association</u>	<u>Subvention proposée</u>
ADU Centre Social Jolibois "À l'ère du numérique"	1 000 €
Apavat Radio Fajet "Charlie N'Co"	3 000 €
Sous Total III	4 000 €
Total (I+II+III)	32 800 €

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver le montant et d'autoriser le versement des subventions, selon la répartition proposée ci-dessus, pour un montant total de 32 800 €,
- d'approuver les termes de la convention tripartite conclue avec l'ULMJC de Nancy et la MJC du Haut-du-Lièvre,
- d'approuver les termes des conventions conclues entre la Ville de Nancy et respectivement avec l'association ASAE Francas et l'association Buisson Ardent,
- d'autoriser, le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Crédits :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 sous les imputations :
Sous fonction 422.1, natures -6574.0 (diverses associations)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN



**EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY**

Séance du 17 MAI 2021 N° 12

Objet : Attribution de subventions aux associations sportives au titre de l'exercice 2021 - 3ème phase

Rapporteurs : M. KLEIN
M. RAINERI

La Ville de Nancy apporte son soutien à de nombreuses associations sportives tout au long de l'année afin de leur permettre de mener à bien leurs différents projets de pratique d'un sport pour tous ou de compétition.

Cet encouragement à la pratique sportive se décline en subventions liées :

- au fonctionnement quotidien des associations,
- aux projets déposés dans le cadre du contrat de Ville qui favorisent la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble, ces dossiers sont examinés avec l'Etat et les Collectivités Territoriales partenaires,
- aux manifestations qui rythment la vie sportive de la cité. Il peut s'agir de compétitions fédérales, d'opérations de sensibilisation à une cause ou à un public particulier, d'événements populaires et familiaux,
- à l'investissement pour renouveler ou acquérir le matériel nécessaire au développement de leurs activités.

Il vous est proposé d'accorder les subventions suivantes :

I - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 aux associations non signataires d'une convention d'objectifs

Club	Subvention Proposée
Association Jeunesse René II Football	300 €
Sous Total I	300 €

II - Attribution d'une subvention au titre du Contrat de Ville

Club	Subvention Proposée
ASAE Francas	1 500 €

"Accompagner les adolescentes dans la pratique des activités physiques et sportives"
Le projet permet d'accompagner les adolescentes dans la pratique d'activités physiques et sportives en agissant sur l'émancipation et l'épanouissement des jeunes au travers une pratique physique et sportive régulière avec un accompagnement plus global sur les thématiques de l'éducation, la prévention, la santé, la citoyenneté, l'affirmation et le dépassement de soi, l'autonomie et la responsabilisation dans leur pratique sportive.

Comité Départemental Olympique et Sportif 1 000 €

"Défense de l'éthique sportive et promotion des valeurs républicaines et olympiques"
Dans le cadre d'une politique citoyenne et de lutte contre les phénomènes de violence, d'incivilité, de discrimination, de racisme, de haine et de radicalisation dans le Sport, le Comité Départemental Olympique et Sportif 54 mène des actions de recueil d'informations et de prévention globale, de formation et de sensibilisation, de communication et de valorisation, à destination des acteurs du mouvement sportif.

Comité Départemental Olympique et Sportif 1 000 €

"Tremplin Sport"

L'objectif du dispositif est de favoriser l'insertion des publics ciblés par la pratique d'activités physiques et sportives pour développer l'autonomie, contribuer à la socialisation et améliorer le bien-être. Le programme propose 10 à 12 séances par trimestre, adaptées aux pratiquants au regard de leur capacité et de l'axe de travail retenu avec un travailleur social. Les bénéficiaires sont des résidents de centres d'hébergement et de réinsertion sociale, de centre d'accueil des demandeurs d'asile, des bénéficiaires du RSA, des femmes issues d'un quartier prioritaire adhérentes d'un centre social, tout public adulte en situation de précarité et les familles bénéficiaires sur des temps de vacances.

Olympique Haussonville 2 400 €

"Olympique Jeunesse"

Le projet a pour objectif de développer la pratique du football dans un cadre officiel en proposant des matchs et des entraînements à l'ensemble des adhérents. Outre la formation des encadrants, le club souhaite développer davantage le foot féminin avec la mise en place d'après-midi découverte à un public exclusivement féminin, pour faciliter l'accès à ce sport aux féminines du quartier d'Haussonville. Le projet est à destination des écoles des environs en organisant des rencontres avec le collège Louis Armand et l'école primaire du Placieux.

Stanislas Echecs 500 €

"Développement du jeu d'échecs sur le Plateau"

Le projet permet de rendre accessible le jeu d'échecs à un public éloigné, de le faire découvrir sur le Plateau de Haye et de créer une passerelle entre les différents quartiers et le club Stanislas Echecs pour rejoindre éventuellement le club.

Sous Total II 6 400 €

III - Attribution d'une subvention au titre de manifestations sportives

Club	Subvention Proposée
ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle	1 500 €

"Meeting National Nancy Natation du 3 au 5 avril 2021"

Le deuxième meeting national s'est tenu à Nancy Gentilly pendant le week-end de Pâques. Lors de cette compétition à huit clos, se sont alignés au départ sur les plots de la piscine Alfred Nakache des nageurs de haut niveau et des nageurs qualifiés pour les championnats de France Elite. 300 compétiteurs étaient attendus.

Sous Total III 1 500 €

IV - Attribution d'une subvention au titre de l'équipement

Subvention
Proposée

Yachting Club de Nancy

600 €

au titre de l'achat d'un lève quille et d'un kit pompe de cale pour un coût prévisionnel de 840 €.

Sous Total IV 600 €

Total Global (I+II+III+IV)

8 800 €

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,

Il vous est demandé :

- d'approuver le montant et d'autoriser le versement de ces subventions pour un montant total de 8 800 €,
- d'approuver les termes de l'avenant n°5 à la convention d'objectifs conclue avec le club ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle et de l'avenant n°6 à la convention d'objectifs conclue avec le club Olympique Haussonville,
- d'approuver les termes de la convention d'équipement avec le Yachting Club de Nancy,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants ainsi que ladite convention.

Crédits :

La dépense correspondante est inscrite au BP 2021 à la sous-fonction 414.0 nature 6574.0 (diverses associations) et natures 20421.0 et 20422 programme 950.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Madame Jandric ne prend pas part au vote

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avaient donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN





EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 13

Objet : Participation de la Ville de Nancy aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association pour l'année 2021

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme BILLOT

L'article L.442-5 du Code de l'Education dispose que les communes sont tenues de financer la scolarisation des élèves habitant leur territoire au sein des écoles élémentaires privées en contrat d'association avec l'Etat, à hauteur du coût moyen d'un élève du public.

La Ville de Nancy compte, depuis la rentrée de septembre 2017, 9 écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat qui accueillent actuellement 2 219 élèves dont 1 067 élèves nancéiens (376 en maternelle et 691 en élémentaire).

Le coût moyen d'un élève du public s'élève à 509 € en élémentaire (sur la base du Compte administratif 2020). Le montant de la subvention pour les élèves scolarisés en élémentaire s'élève donc, pour l'année 2021, à 351 719 €.

En ce qui concerne les écoles maternelles privées, la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, qui prévoit l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans, implique que les écoles maternelles privées sous contrat doivent désormais être financées par les communes, comme cela se fait pour les écoles élémentaires. Dans ce cadre, une compensation par l'Etat est prévue à certaines conditions.

Pour l'année 2021, suite à une négociation avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, il est proposé de verser une somme de 900 € par élève nancéien scolarisé dans une école maternelle privée de Nancy.

En 2021, la subvention globale à l'Enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat s'élève à 690 119 € dont 160 792 € ont déjà été versés au titre des dotations provisoires et elle se répartit ainsi :

Etablissements	Montant total de la subvention 2021	Acompte 1er trimestre déjà versé .
Charles de Foucauld	30 334,00 €	6 479,00 €
Jeanne du Lys - Saint Vincent	42 351,00 €	10 955,00 €
Notre Dame Saint Sigisbert	215 214,00 €	51 150,00 €
La Providence La Salle	29 552,00 €	7 166,00 €
Saint Dominique	63 250,00 €	14 269,00 €
Saint Jean Baptiste de la Salle	79 575,00 €	18 141,00 €
Saint Léon IX	128 115,00 €	27 650,00 €
Saint Pierre	56 323,00 €	12 845,00 €
Saint Sauveur	45 405,00 €	12 137,00 €
TOTAL	690 119,00 €	160 792,00 €

Une convention précisant les modalités de versement et d'utilisation des subventions est conclue avec chacun des établissements précités.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver le montant et d'autoriser le versement des subventions selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Crédits :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, à la sous-fonction 212 - nature 6574.0.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Pour extrait
Le Maire de Nancy

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mathieu Klein".

Mathieu KLEIN



**EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY**

Séance du 17 MAI 2021 N° 14

Objet : Activités périscolaires - Avenant à la convention avec l'ASPTT pour l'organisation des activités périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme BILLOT

Le Conseil municipal a autorisé lors de la séance du 28 septembre 2020, la signature de conventions avec des clubs sportifs et des associations culturelles, d'éducation populaire et de loisirs qui avaient proposé à la Ville de Nancy d'assurer des activités périscolaires.

La crise sanitaire a entraîné la suspension d'une partie des activités ; cependant, certaines ont pu être maintenues, notamment les activités organisées par l'ASPTT.

La convention conclue avec l'ASPTT propose des activités sportives dans les écoles élémentaires Boudonville, Braconnot, Buthegnémont, Clemenceau, Emile Gebhart, Jules Ferry, La Fontaine, Marcel Leroy et III Maisons de 16h30 à 18h00 et dans les écoles élémentaires Braconnot, Jules Ferry et Emile Gebhart de 11h50 à 13h50.

Compte tenu des différents protocoles sanitaires contre la COVID, afin de pouvoir assurer la prise en charge du maximum d'enfants, il est nécessaire d'ouvrir des créneaux supplémentaires dans les écoles élémentaires Boudonville, Braconnot, Clemenceau et Emile Gallé, essentiellement sur la pause méridienne.

Au vu du nombre d'activités assurées par l'ASPTT, il est proposé de porter la subvention versée à l'association ASPTT, qui était de 42 243 €, à 48 509 €.

Les autres clauses de la convention sont inchangées.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'autoriser, le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association ASPTT pour des créneaux supplémentaires le soir et pendant la pause méridienne dans plusieurs écoles élémentaires et de porter le montant total de la subvention versée à l'association à la somme de 48 509 €,
- d'approuver le montant de la subvention allouée et d'en autoriser son versement.

Crédits :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, à la sous fonction 422.5 - 6574.0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Etaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Pour extrait
Le Maire de Nancy

Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 15

Objet : Festival "La Syrie au coeur" - 3ème édition

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme DAGUERRE-JACQUE

Créée en 2015, l'association France-Syrie Entraide a pour objectifs de favoriser l'inclusion sociale des Syriens, de favoriser l'échange interculturel entre les Syriens et les nancéiens à travers des rencontres périodiques et ponctuelles. Elle aide également à la promotion et la diversité culturelle et la mise en valeur de nouveaux modes de échanges et transmet la connaissance du principe de laïcité.

Pour atteindre ces différents objectifs l'association met en place de multiples actions :

- cours de français, ateliers d'expression orale libre, cours de cuisine, musique...
- organisation de soirées, débats, conférences, afin de sensibiliser et d'encourager l'engagement des syriens à la citoyenneté et améliorer leurs conditions d'intégration.

L'association organisera notamment à l'automne 2021 un événement intitulé "La Syrie au Coeur". Cette troisième édition portera sur la justice transitionnelle. Ce projet est motivé par l'ambition de communiquer autour de l'action des acteurs de la communauté judiciaire internationale oeuvrant aujourd'hui à la poursuite et au jugement des violations du droit international commises en République arabe syrienne. Cet événement sera l'occasion d'amener la communauté syrienne autant que les nancéiens à réfléchir aux conditions de la réparation et de la reconstruction.

Il s'articulera autour de trois conférences qui seront données par l'avocat syrien exilé en Allemagne, Anouar AL BUNI, responsable du programme justice pénale internationale à l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ), par Catherine MARCHI-UHEL, magistrate et cheffe du Mécanisme international, impartial et indépendant créé par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour collecter les preuves des crimes graves commis en Syrie. Mustafa KHALIFE, auteur de "La coquille" dans lequel il revient sur les 13 années passées dans les prisons syriennes, sera également amené à intervenir. La diffusion d'un film au cinéma Caméo, la présentation d'une pièce de théâtre ainsi qu'un concert compléteront cette manifestation, si les conditions sanitaires le permettent.

La Ville de Nancy engagée dans une démarche volontariste dans les domaines des Droits humains, de l'inclusion, de laïcité souhaite soutenir l'Association France-Syrie Entraide en lui accordant une subvention de 1000 € pour la réalisation de la 3ème édition de la Syrie au coeur.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,

Il vous est demandé :

- d'approuver l'attribution de la subvention ci-avant visée pour un montant de 1000 € et d'en autoriser le versement.

Crédits :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 - service 446 B - sous-fonction 524.1 nature 6574.0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Etaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avaient donné procuration :

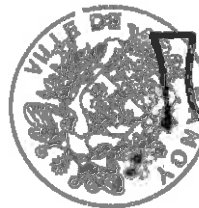
Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 16

Objet : Lutte contre la pauvreté : accès de proximité aux droits numériques

Rapporteurs : M. KLEIN
M. WATRIN

L'engagement de la METROPOLE DU GRAND NANCY dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine d'insertion et de lutte contre la pauvreté a été approuvé par délibération du 8 octobre 2020. En déclinaison opérationnelle du plan national pauvreté, la « convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 » (CALPAE) a été signée entre le Grand Nancy et l'Etat le 27 novembre 2020.

Cette démarche s'est co-construite avec les 20 villes et leur CCAS, en lien avec l'Etat et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (CD54). Elle permet de déployer des actions existantes ou d'en financer de nouvelles à caractère expérimental, dans une logique partagée d'intercommunalité et de transférabilité afin de renforcer l'équité et les solidarités territoriales, de garantir des droits sociaux plus accessibles, d'investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Les objectifs sont les suivants :

- renforcer l'accès à une alimentation de qualité et en proximité
- assurer un accès numérique aux grands nancéiens en rupture numérique
- minimiser l'impact des freins à l'insertion vers l'emploi

Dans le cadre du volet inclusion numérique de sa stratégie pauvreté, la Métropole du Grand Nancy s'engage à organiser de façon durable un dispositif organisé en filière visant à lutter contre la fracture numérique qui repose sur :

- la médiation sociale pour aller vers, mobiliser, lutter contre les résistances et motiver les publics éloignés du numérique, par l'association RÉCIPROCITÉ en lien avec les CCAS de la Métropole pour leur repérage et leur suivi
- l'assistance numérique, un accompagnement individuel à l'usage et aux compétences de base avec LA FABRIQUE DES POSSIBLES : sensibilisation des aidants et des accompagnants sociaux puis déploiement d'ateliers auprès des publics identifiés au sein de leurs structures d'accueil
- l'équipement des publics et familles ayant des difficultés : le chantier d'insertion Infosel/les Ulis collectera puis diffusera les matériels nécessaires auprès des familles qui seront formées à leur utilisation pour leur accès aux droits, aux plates-formes de services publics, à l'information et communication pour les usages de vie quotidienne de la famille en lien avec LA FABRIQUE DES POSSIBLES. La première démarche concernera les familles identifiées par le Dispositif de Réussite Educative et les responsables des collèges
- l'installation de bornes tactiles numériques, conformes aux normes d'accessibilité PMR et autres handicaps, pour un accès aux droits dans les points d'accueil des communes.

Ainsi, la Métropole du Grand Nancy, s'associe aux villes et à leur CCAS pour améliorer et faciliter l'accès aux services publics et aux démarches administratives numériques, notamment à visée d'accès aux droits, pour des personnes ne disposant pas de matériel ou de forfaits internet.

La Métropole du GRAND NANCY s'engage par la convention ci-jointe à verser à la ville de NANCY une subvention de 14 400 € pour la mise en place 2 bornes tactiles, aux normes PMR & autres handicaps afin de permettre aux usagers un accès aux services publics dématérialisés, dans les mairies de quartiers Haussenville et Saint Pierre René 2 et faciliter ainsi leurs démarches.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, Il vous est demandé :

- d'approuver la signature par le Maire ou son représentant de la convention ci-jointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN



**EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY**

Séance du 17 MAI 2021 N° 17

Objet : Attribution de subventions aux structures associatives solidaires de Nancy

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme COLOMBO

La diversité des associations et des dynamiques associatives sur Nancy constitue une richesse remarquable qui contribue à faire vivre la ville et ses quartiers et participe au développement de la cité tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du lien social.

C'est le constat de cette richesse et de cet engagement citoyen qui conduit la ville de Nancy à accompagner le développement de la vie associative dans le respect de l'autonomie des associations, de leur pluralisme et dans la recherche d'un partenariat constructif.

Pour ce faire, le versement de plusieurs subventions à des associations œuvrant dans le secteur de la solidarité est envisagé après examen des budgets des associations.

I Secteur des personnes âgées et des seniors

	Subventions proposées
ARPA - Association des Retraités et Personnes Agées Amicale pour favoriser les liens entre personnes âgées de Nancy, lutte contre l'isolement, rencontres, sorties, repas	2 500 €
UCP - Université de la culture permanente Développer des activités universitaires, socioculturelles (cours, conférences, sorties culturelles). S'adresse à toute personne disposant de temps libre en journée sans condition d'âge, de diplôme ou de niveau social.	1 600 €
Relais amicaux Malakoff Humanis Favoriser le partage, les rencontres et les découvertes	1 500 €

II Association œuvrant dans le champ du Handicap

CSNL - Cercle des Sourds Nancy Lorraine Défense des intérêts des personnes sourdes et malentendantes Voyages et organisation d'activités avec association Langue des Signes, seniors 54	1 300 €
APF - Association des Paralysés de France Défense et soutien des personnes en situation de handicap - lutte contre les discriminations et amélioration des conditions de vie - participation et égalité dans la société - sensibilisation et soutien juridique	4 000 €

Association Toucher, voir et jouer

Concevoir et réaliser des jeux et dispositifs permettant aux non-voyants de jouer et communiquer avec leurs amis ou leurs parents voyants ou non

Association Trisomie 21

1 300 €

Mise en place de projets visant à l'intégration sociale et à l'autonomie des enfants, adolescents et adultes porteurs de Trisomie 21

GIAA - Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes

700 €

Réunir et représenter ses membres, de développer leurs moyens de culture, d'études, de loisirs et de travail

III Actions de solidarité**Association Caritative et la Lumière**

1 000 €

Organisation d'ateliers découverte musicale, cuisine, décoration, informatique, apprentissage des langues, collecte de vêtements, rencontres intergénérationnelles

Association Amis sans Frontières

300 €

Tricoter ensemble laine et lien social en offrant des tricots neufs à des personnes en difficulté par l'intermédiaire d'organismes sociaux

Association des Utilisateurs du Centre Social

1 000 €

Beauregard-Buthégnemont

Rechercher et définir les besoins sociaux familiaux éducatifs et culturels des habitants du quartier en priorité et promouvoir les solutions susceptibles de répondre à ces besoins

Association Rond Point de l'Amitié

1 800 €

Point rencontre pour les familles du quartier

Banque Alimentaire

8 000 €

Lutter contre le gaspillage alimentaire en développant des partenariats avec les magasins afin de récupérer des denrées et les redistribuer aux associations, épiceries sociales, maraudes

Secours Populaire Français Fédération 54

12 000 €

Se regroupe dans le but de pratiquer la solidarité

Association BIEN-ETRE

1 000 €

Lutte contre les addictions et l'isolement

Le Chefchaouen

500 €

Restauration : cantine solidaire

IV Droits du Citoyen et promotion du lien socia**FAVEC Association Départementale des conjoints survivants veufs et veuves de Meurthe et Moselle**

800 €

Accueillir, informer et défendre les veuves et veufs par un soutien psychologique et lutte contre la solitude par des activités : goûters, vacances seniors

CRIL 54 Centre de Ressources contre l'illettrisme

2 000 €

Lutte contre la non-maîtrise de la langue, dont l'illettrisme sous toutes ses formes

France Bénévolat Nancy 54 - Centre du Volontariat
Recherche de bénévoles pour les associations, promouvoir
l'image du bénévolat et animer la vie associative locale

Info Allaitement 54	500 €
Soutien et promotion de l'allaitement maternel par l'information et l'accompagnement des futurs et jeunes parents en organisant des rencontres familiales au domicile de mamans bénévoles. Permanence téléphonique pour permettre écoute et soutien	

V Politique de la Ville

ADU Jolibois - Appui et soutien à la fonction parentale	1 250 €
ADU Jolibois - Accueil et activités proposées aux seniors	500 €
ADU La Clairière - Faciliter l'accès aux droits des habitants	500 €
ADU La Clairière - 60 ans et plus : comment prendre soin de moi ?	500 €
ASAE - Accompagner les habitants dans les démarches et l'accès aux droits	500 €
ASAE - Accompagnement à la parentalité	500 €
ASAE - Favoriser les liens intergénérationnels et interculturels	500 €
Buisson Ardent - Accompagner les parents fragilisés	3 000 €
CRIL - Réapprendre dans une société numérique	300 €
CRIL - Des émotions en toutes lettres	500 €
CCAS de Maxeville - Aire Manitas de Plata Gens du voyage	1 000 €
MJC- Lorraine - Capsules parentalité	1 000 €
Croix Rouge - Crèche Delsart Lape café chocolat	1 000 €
SERVAPRO	1 000 €
Centre Lorrain de Consultation Conjugale et de Médiation Familiale	1 500 €
Tricot Couture Service - Les aiguilles du Monde	500 €
Tricot Couture Service - Le fil de soi	500 €
Fam'Active	1 000 €
RADIO CARAIB NANCY (RCN)	1 000 €
Compagnie La Mue du Lotus	500 €
Total 1 des subventions versées	66 850 €

VI Subventions individualisées

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 8 000 €

Mission d'intérêt général confiée par l'Etat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Accompagne, informe et oriente les publics dans les domaines de l'accès aux droits, lutte contre les violences sexistes, soutien à la parentalité, l'emploi, formation professionnelle et création d'entreprise

GIHP - Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques 14 000 €
Aide et soins à domicile des personnes en situation de handicap

SOS Amitié Lorraine 14 000 €
Structure d'écoute morale et psychologique par téléphone et internet

Total 2 des subventions individualisées versées 36 000 €

Total Global (1 +2) 102 850 €

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver le montant de ces subventions et d'en autoriser le versement, selon la répartition proposée pour un montant total de **102 850 € (cent deux mille huit cent cinquante euros)**,
- d'approuver les termes des conventions conclues entre la Ville de Nancy et respectivement avec l'association ASAE Francas et l'association Buisson Ardent,
- d'autoriser, le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Crédits :

Les dépenses seront imputées sur les sous-fonctions 524 et 524.1 nature 6574.0 pour un montant de **102 850 € (cent deux mille huit cent cinquante euros)**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

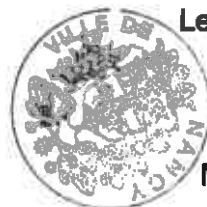
Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mathieu Klein".

Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 18

Objet : Politique "Animal dans la ville" - Participation à l'opération "Label APicité®"

Rapporteurs : M. KLEIN
M. RICHTER

La question relative aux animaux en ville est rarement appréhendée de manière globale et il serait temps d'en faire une politique solide, structurée et partagée.

La vie animale a été jusqu'alors cantonnée à sa forme de nuisible à l'homme alors que par sa diversité, elle partage étroitement l'espace urbain avec les citoyens. Ce n'est pas sans soulever des questions d'ordre environnemental, social et sanitaire auxquelles administrations, élus, professionnels de l'animal comme de la santé et associations tentent d'apporter des réponses.

Ainsi, aujourd'hui, la ville de Nancy compte élargir le champ de la réflexion sur la place de l'animal en ville et en même temps intégrer dans ses actions une meilleure protection de la biodiversité.

Une stratégie globale doit donc être élaborée, permettant la mise en place d'actions assurant une bonne cohabitation des citoyens et de la faune domestique et sauvage. La démarche lancée par la présente, sera co-construite avec l'ensemble des autorités et compétences locales en la matière. A l'issue, il est proposé de convenir d'une charte pour les animaux en ville, à laquelle sera adossée une feuille de route.

La sauvegarde des abeilles constitue aujourd'hui l'une des premières actions à poursuivre car l'urgence est d'actualité, connue de tous. En 2005, l'Union Nationale de l'Apiculture Française lance sous l'appellation protégée "Abeille, sentinelle de l'environnement®", un programme national, à but non lucratif, de sensibilisation et d'information pour la sauvegarde de l'abeille et des pollinisateurs sauvages et la protection de la biodiversité.

Rétablir la place de cet insecte dans la société et mieux, privilégier la ville comme son espace de développement et de nourrissage serait un valorisation de la cité assainie, reflourie et reverdie. De nombreuses communes se sont ainsi inscrites dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins publics, installant des ruches en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) souhaite valoriser cette démarche en mettant en avant l'implication des villes dans la préservation des abeilles et autres pollinisateurs, grâce à l'obtention du label APicité®.

Suite à notre première participation au label "Apicité®" en 2019, il est proposé de concourir à nouveau à cette distinction qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la Ville dans son engagement pour favoriser la biodiversité urbaine et les pollinisateurs.

La participation à cette démarche sera formalisée par l'envoi d'un formulaire complété, le versement d'une redevance de 2000 euros à l'UNAF et la signature de la lettre d'engagement dans la démarche de labellisation APicité®.

La labellisation est établie pour une durée de 2 ans (2022 - 2023).

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, Il vous est demandé :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la lettre d'engagement de labellisation APicité® avec l'Union Nationale de l'apiculture Française (UNAF),
- d'autoriser le versement à l'UNAF de la redevance au label APicité® de 2000 euros.

Crédits :

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022 sous l'imputation:
Sous-fonction : 823.0 Nature : 6284 Service : 579.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 19

Objet : Attribution des primes de ravalement

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme LUCAS

La campagne de ravalement Nancy Ville Claire et Végétale, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants, de contribuer à l'attractivité touristique et de participer à la qualité architecturale et végétale et à la conservation du patrimoine.

Chaque année, le périmètre obligatoire de ravalement "Nancy, Ville Claire et Végétale" est défini par le Conseil Municipal, constitué de plusieurs rues contiguës, dans un objectif d'effet d'ensemble, et comprenant environ 200 immeubles. Environ 6 000 façades ont bénéficié du dispositif à ce jour.

Afin d'aider les propriétaires concernés par ce dispositif, la Ville de Nancy fait appel à la Société Anonyme Publique Locale "Grand Nancy Habitat".

Celle-ci a pour objet, pour le compte de ses associés, dont la Ville de Nancy, d'assurer des missions nécessaires à la mise en oeuvre des orientations stratégiques des actionnaires en matière d'habitat dont celui des populations à besoins spécifiques, ainsi qu'en matière de patrimoine (campagne de ravalement et Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) et de domanialité.

La Société Anonyme Publique Locale "Grand Nancy Habitat" accompagne les propriétaires des immeubles concernés dans leurs démarches administratives et techniques en vue de la réalisation des travaux, et constitue avec eux le dossier de demande de prime de ravalement.

La prime de ravalement est octroyée par la Ville de Nancy à hauteur de 10 % du montant des travaux ou 5,34 €/m², au plus favorable pour le propriétaire, et sous réserve que les travaux soient conformes à l'autorisation préalablement délivrée (cas des dossiers proposés ci-dessous).

La prime est versée au propriétaire ou au syndic si l'immeuble est en copropriété.

Les dossiers présentés par les personnes listées ci-dessous remplissent les conditions requises, une prime peut par conséquent leur être octroyée.

- Syndic de copropriété du Alpha Conseil Immobilier	104 rue de la Colline	2 750 €
- CHALTE Pierre	128 rue de la Colline	1 079 €
- CHALTE Pierre	132 rue de la Colline	1 993 €
- CHALTE Pierre	134 rue de la Colline	1 752 €
- PICOT Jacqueline	170 bis rue de la Colline	641 €

- Syndic de copropriété bénévole du 81 rue du Faubourg des III Maisons LAVAL Franck	1 777 €
- DUCRET Julien 91 rue du Faubourg des III Maisons	1 932 €
- Syndic de copropriété bénévole du 93 rue de Metz ECKLY Jean-Pierre	3 000 €
- Syndic de copropriété bénévole du 5 rue Jules Ferry MENZER Fatiha	1 084 €
TOTAL	16 008 €

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver le montant de ces primes de ravalement et d'en autoriser le versement pour un montant total de 16 008 €.

Crédits :

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2021, sous-fonction 72.0, nature 20422.0, programme 950 et service 680.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 20

Objet : Mise en place de câbles électriques souterrains, parc de la Pépinière à Nancy, par ENEDIS Convention de servitudes

Rapporteurs : M. KLEIN
M. SAMB

Dans le cadre de l'entretien et de la modernisation de ses ouvrages électriques souterrains, la Société ENEDIS intervient régulièrement sur le domaine public.

Lorsque ce domaine public est cadastré, la mise en place ou le renouvellement des ouvrages électriques est soumis au préalable à la signature de conventions entre ENEDIS et la Ville de Nancy afin de constituer les servitudes de tréfonds nécessaires et pérenniser ainsi l'implantation de ces ouvrages.

Aujourd'hui, le concessionnaire ENEDIS sollicite la Ville de Nancy pour la signature de deux conventions lui permettant d'engager des travaux de mise en place de câbles électriques au sein du Parc de la Pépinière à Nancy (parcelle cadastrée AO 143).

Les caractéristiques principales de ces conventions sont les suivantes :

Travaux

- Pose d'un câble BTA souterrain, d'une largeur de 3m sur une longueur de 56m environ et,
- Pose de deux câbles HTA souterrains, d'une largeur de 3m sur une longueur de 566m environ.

Durée :

- à compter de la signature de la convention par les parties et pour la durée de vie de l'ouvrage.

Indemnité :

- une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros.

France Domaine a émis un avis favorable concernant le montant de cette indemnité.

Le parc de la Pépinière étant un espace naturel protégé, les travaux nécessaires à la pose de ces câbles par ENEDIS seront réalisés en collaboration étroite et sous la surveillance du service du Patrimoine Arboré de la Ville de Nancy.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,

Il vous est demandé :

- d'autoriser la constitution, au profit de ENEDIS, de servitudes de tréfonds sur ladite parcelle,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, aux conditions évoquées, les conventions de servitudes avec ENEDIS ainsi que tout autre document nécessaire à ces opérations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

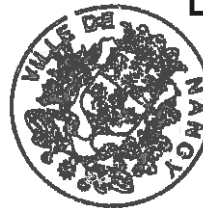
M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER	avait donné procuration écrite à	M. SAMB
M. SOUVERAIN	avait donné procuration écrite à	Mme BLANDIN
Mme DEBORD	avait donné procuration écrite à	M. HENART
M. GUILLEMARD	avait donné procuration écrite à	Mme GRANDJEAN
M. PIERRONNET	avait donné procuration écrite à	M. FICK
Mme WITT	avait donné procuration écrite à	Mme BOILLON
Mme MAYEUX	avait donné procuration écrite à	Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein
Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY.

Séance du 17 MAI 2021. N° 21

Objet : Société SPL-XDEMAT Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

Rapporteurs : M. KLEIN
M. WATRIN

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, par délibération du 14 mai 2018, la ville de Nancy a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,

- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance) Date d'effet : 20/05/2021

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avalent donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein

Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 22

Objet : Composition et désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : M. KLEIN

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux dans les villes de plus de 10 000 habitants. Celle-ci a compétence pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil municipal.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Ainsi, la commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Les rapports établis par les délégataires de services publics ;
- Les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est également consultée pour avis par le conseil municipal sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 du CGCT ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article 1414-2 du CGCT.

Aujourd'hui, les services publics de la Ville de Nancy concernés sont :

- l'Opéra National de Lorraine,
- la librairie du Musée des Beaux Arts,
- marché central et marché des étalagistes,
- marché couvert d'Haussonville,
- marchés de plein air dominicaux de la Ville Vieille, de la rue Saint-Nicolas et du Haut du Lièvre.
- le stationnement de surface et les parkings publics,
- les cimetières.

Aussi, il peut être proposé que la représentation repose sur ~~une double orientation, celle des territoires et celles des thématiques, avec une commission resserrée autour de 12 membres~~ :

6 membres du conseil municipal
6 représentants d'associations

➤ Sa Composition :

* 6 membres du conseil municipal

* 6 représentants d'associations, déclinés selon les axes suivants :

1- Une représentation autour des territoires :

3 représentants de l'Assemblée Citoyenne désignés en son sein

2- Une représentation thématique :

1 représentant des Vitrines de Nancy

1 représentant de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

1 représentant de l'Association des Amis du Musée de l'Ecole de Nancy

Il vous est demandé :

- de fixer le nombre de membres de la commission consultative des services publics locaux à 12 membres, dont 6 représentants du conseil municipal et 6 représentants des associations locales citées ci-dessus,
- de désigner les 6 représentants du conseil municipal, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, ainsi que les 6 représentants des associations locales qui siégeront à cette commission.
- de déléguer au Maire la saisine de ladite commission pour avis sur les projets visés à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

et désigne M. MASSON, Mme MARREL, Mme FINCK, M. SADI, M. YILMAZ et M. FICK comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Étaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avaient donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT
Mme MAYEUX

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON
Mme DIDELOT

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu Klein

Mathieu KLEIN



EXTRAIT
DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NANCY

Séance du 17 MAI 2021 N° 23

Objet : Vœu pour la Panthéonisation de Gisèle Halimi

Rapporteurs : M. KLEIN
Mme DAGUERRE-JACQUE

Le 28 juillet 2020 s'éteignait Gisèle Halimi, avocate et militante qui dévoua sa vie aux droits humains, s'engageant sans compter pour la cause des femmes et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Née en 1927 en Tunisie, celle qui deviendra une grande avocate s'engagea très tôt auprès des militants et militantes pour l'indépendance de l'Algérie.

Figure de proue du combat pour l'indépendance algérienne, elle devint plus tard le symbole de la cause féministe. C'est dans une France du début des années 70 encore très conservatrice qu'elle entama un véritable bras de fer juridique autour du procès de Bobigny, précédant la dépénalisation de l'IVG en 1975. Par la suite, ses engagements furent multiples, de la dépénalisation de l'homosexualité à l'idée de quotas en politique et à la criminalisation du viol.

Tous ses combats en faveur de l'émancipation nécessitent une reconnaissance nationale pour rappeler les valeurs qui sont les nôtres. C'est ainsi que dès janvier 2021 a été lancé un comité de concertation de panthéonisation de Gisèle Halimi à la suite des préconisations du rapport de l'historien Benjamin Stora.

C'est également en ce sens que dans les jours et semaines qui suivirent la mort de Gisèle Halimi, une forte mobilisation a été observée. Une pétition comptant à ce jour plus de 34000 signatures et un appel à la panthéonisation, signé par de nombreuses personnalités et associations ont ainsi émergé.

Au-delà des considérations politiques, ce sont véritablement la personnalité et les combats portés par Gisèle Halimi que nous soutenons et qui sont en résonance avec nos valeurs humanistes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Nancy fort de ses valeurs humanistes a dénommé une allée Gisèle Halimi le 8 mars 2021 afin de lui rendre hommage. C'est dans cette logique que le Conseil Municipal de la Ville de Nancy soutient la panthéonisation de Gisèle Halimi, grande figure des combats féministes et anticolonialistes.

Pour toute activité nécessitant une occupation du domaine public dans le cadre du projet "L'Eté à Nancy 2021", il est proposé l'application d'une tarification de 3,00 € par m² pour toute la période d'occupation (montage, exploitation et démontage compris), en vue de l'exploitation d'une activité commerciale de type « guinguette », d'animations et de programmations culturelles éphémères sur les différents quartiers identifiés.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- de valider la tarification proposée tant pour les terrasses que dans le cadre du projet "L'Eté à Nancy 2021".

Crédits :

- les crédits sont inscrits au BP 2021 sous fonction 90.0 nature 7338.0.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
43 VOIX POUR
12 VOIX CONTRE**

(Mme NICOLAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance)

Etaient Présents :

M. KLEIN Maire de Nancy, Mme LUCAS, M. MURATET, Mme COLOMBO, M. MASSON, M. YILMAZ, Mme BILLOT, M. WATRIN, Mme MARREL, M. SADI, Mme BIRCK, M. MAGUIN, Mme DAGUERRE-JACQUE, M. ADAM, Mme ERNEST, M. LE SOLLEUZ, Mme NICOLAS, M. TENENBAUM, Mme BEAUDEUX, M. RAINERI, Mme MATHIEU, Mme CREUSOT, M. HATZIG, Mme FINCK, Mme RABHI, Mme KHIROUNI, M. SAMB, M. EL GHAZILI, Mme JANDRIC, M. CHABIRA, Mme MICHEL, M. BERNEZ, M. EL HARRADI, Mme BOILLON, Mme BLANDIN, M. THOMASSIN, M. PERRIN, M. KREMER, Mme BENMOKHTAR, M. RICHTER, M. ROUYER, Mme MAYEUX, M. FICK, M. HUSSON, Mme DATI, Mme JURIN, M. HENART, Mme DIDELOT, Mme GRANDJEAN

Avaient donné procuration :

Mme MERCIER
M. SOUVERAIN
Mme DEBORD
M. GUILLEMARD
M. PIERRONNET
Mme WITT

avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à
avait donné procuration écrite à

M. SAMB
Mme BLANDIN
M. HENART
Mme GRANDJEAN
M. FICK
Mme BOILLON

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par une requête déposée ou envoyée au greffe du tribunal, ou via l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait
Le Maire de Nancy



Mathieu KLEIN